

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Balagny, Briennon, Chertier, Commey, Cordelle, Coteau, Lenthuy, Nandax, Neulize, Ouches, Parigny, Perreux, Pinay, Pouilly-les-Nonains, Pouilly-sous-Charlieu, Rorges, St-Cyr-de-Favière, St-Jodard, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, St-Vincent, Villefontaine, Villereuil, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *le Journal de Roanne*, *l'Écho Roannais*, *le Nouvel Écho de la Loire*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les actes d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. *Verlay*, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.Chez M. *Sauzon*, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. *Havas*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.— MM. *LAFFITE, BULLIER* et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route.
3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison, Thizy, du soir. Paris, toute la ligne et au-delà, Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 14 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON).

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Monlis	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Estreaux	Lapacaudière	St-Germain-des-Fossés	ROANNE	St-Etienne	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	8 57	9 03	9 10	9 17	9 24	9 31	9 38	9 45	9 52	10 00	10 07	10 14	10 21
soir	4 30	4 37	4 44	4 51	4 58	5 05	5 12	5 19	5 26	5 33	5 40	5 47	5 54

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	St-Etienne	Thizy	St-Jodard	Vandœuvre	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-des-Fossés	Lapacaudière	St-Martin-d'Estreaux	St-Germain-des-Fossés	Vichy	Monlis	Paris
matin	8 57	9 03	9 10	9 17	9 24	9 31	9 38	9 45	9 52	10 00	10 07	10 14	10 21	10 28	10 35	10 42	10 49	10 56
soir	4 30	4 37	4 44	4 51	4 58	5 05	5 12	5 19	5 26	5 33	5 40	5 47	5 54	6 01	6 08	6 15	6 22	6 29

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 25 m. midi 47 et 4 h. 51.

Lerain qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 27. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 21 Mai 1865

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Paris, le 14 mai 1865.

Monsieur le Préfet,

L'article 22 du décret réglementaire pour l'élection des députés au Corps législatif, en date du 2 février 1852, est ainsi conçu :

« A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé.
« Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clés restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé.
« Cette disposition a été implicitement étendue par la loi du 7 juillet suivant, aux élections des conseillers d'arrondissement et des conseillers généraux.
« Elle a été textuellement reproduite dans l'article 38 de la loi du 5 mai 1855, au sujet des élections des conseillers municipaux.
« Malgré ces prescriptions formelles, on a négligé, dans un trop grand nombre de communes, de faire l'acquisition des boîtes fermées dont la loi exige l'emploi. Cette inexécution des règles établies a provoqué, dans plusieurs circonstances des récriminations qui ont été portées jusqu'à devant le Corps législatif.
« Je reconnais volontiers, Monsieur le Préfet, qu'il ne faut pas s'exagérer la gravité de ces incidents, et que, dans la plupart des cas, les faits critiqués s'expliquent par la bonne foi même qui présidait au scrutin. Toutefois, je crois devoir vous engager à rappeler les maires à la stricte observation de la loi.
« Ce n'est pas que je regarde les garanties qu'elle a établies comme nécessaires pour prévenir des fraudes dont les maires sont détournés, non-seulement par leur dignité de fonctionnaires, non-seulement par la certitude d'en courir l'énergie réprobation de l'administration supérieure, mais encore par les sentiments les plus simples de l'homme d'honneur. Mais ces précautions sont utiles pour empêcher des irrégularités qui peuvent vicié les éléments de l'élection, et aussi pour prévenir les soupçons, même injustes, auxquels, dans les luttes politiques, les candidats et leurs partisans se laissent trop souvent entraîner.
« Veuillez donc, Monsieur le Préfet, inviter les maires des communes qui n'en sont pas encore pourvus, à proposer au conseil municipal l'achat d'une boîte qui servira pour les élections des conseillers municipaux, des membres des conseils d'arrondissement et des conseils généraux et des députés. Je ne vous envoie pas de modèle : l'uniformité des ur-

nes n'est nullement nécessaire : la boîte la plus ordinaire, convenablement disposée, suffit.

Cette acquisition n'exigera qu'une dépense minime, et moyennant un sacrifice insignifiant pour le budget municipal, il sera en même temps satisfait au vœu de la loi et à ce sentiment, non moins respectable, qui veut que la loyauté de l'homme public soit à l'abri de tous les doutes.

Je vous serai obligé de me rendre compte des résultats que vous aurez obtenus.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

M. le Préfet de la Loire a adressé la lettre suivante à M. le Maire de Saint-Etienne :

Saint-Etienne, le 15 mai 1865.

Monsieur le Maire,

Napoléon I^{er}, captif sur le rocher de Sainte-Hélène, s'est rappelé l'héroïsme des habitants du Forez. Il a dit : Je lègue 50,000 fr. au département de la Loire.

Vous connaissez l'emploi du revenu de ces 50,000 fr. Chaque année nous les convertissons en prix décernés à des actes de courage et de vertu.

L'Empereur Napoléon III, toujours plein de sollicitude pour ceux qui travaillent et qui souffrent, a exprimé le désir que cette année le legs soit employé en faveur des ouvriers les plus éprouvés par la crise industrielle en ayant soin, toutefois, que chaque allocation offre le double caractère d'un prix et d'un secours.

Pour me conformer au désir de Sa Majesté, je vous prie, Monsieur le Maire, de me présenter vingt-un ouvriers, pères de famille, méritant d'être récompensés à raison de leur moralité et d'être aidés dans leur lutte contre les rigueurs de la crise industrielle. Je leur accorderai à chacun une allocation de 100 francs.

Agréé, Monsieur le Maire, etc.

Le Préfet de la Loire,
L. SENCIER.

— Jeudi prochain, jour de l'Ascension, il sera procédé à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Roanne. M. le Préfet de la Loire a bien voulu accepter l'hommage de

cette fête. Voici le programme que M. le Maire veut de faire afficher :

A onze heures, réunion à la Sous-Préfecture de autorités qui accompagneront M. le Préfet sur le lieu de la cérémonie.

A onze heures et demie, bénédiction et pose de la première pierre de l'édifice.

Avant, pendant et après la cérémonie, il sera tiré des salves de coups de boîte.

Des distributions de vin seront faites aux indigents, par les soins des dames du Phénix.

— Le Concert que nous avons annoncé au bénéfice de la construction de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, aura lieu jeudi prochain, à huit heures du soir. Presque chaque soir, les sociétés musicales de notre ville vont s'exercer dans ce monument grandiose qui fait honneur à l'architecte qui en a produit les plans, et à l'entrepreneur qui l'a construit. L'édification de cette église a coûté beaucoup plus qu'il n'avait été prévu, et a absorbé toutes les ressources de la fabrique. Nous sommes persuadés que tous nos concitoyens s'empresseront d'aller offrir leur obole pour l'achèvement de cette belle construction, qui touche à sa fin.

Le concert est donné par les sociétés musicales de notre ville, qui ont obtenu le concours de M. et M^{me} Soustelle, artistes du Grand-Théâtre de Lyon.

On distribue des billets de souscription à l'avance, chez M. Durand, libraire, et chez M. Julien-Verger, rue Impériale.

Le prix des billets est : cinq francs pour les places réservées et numérotées ; deux francs 50 c. pour les premières places ; et un franc pour les secondes. Toutes les places auront des sièges.

Nous ne connaissons pas encore le programme du Concert.

On a placé des lustres à toutes les arcades de la nouvelle église de Notre-Dame-des-Victoires. Ces lustres, d'un style simple et tout doré, ne nous paraissent pas s'harmoniser avec le style de l'église.

— Les époques des examens des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité de l'instruction primaire, pour la deuxième session de 1865, sont fixées de la manière suivante :

Aspirants, le jeudi 27 juillet, pour les épreuves écrites obligatoires.

Aspirantes, le mercredi 2 août, pour les épreuves écrites obligatoires.

Aspirants, le lundi 31 juillet, pour les épreuves facultatives.

Aspirantes, le vendredi 4 août, pour les épreuves facultatives.

Les candidats devront se faire inscrire à l'inspection académique, à l'hôtel de la Préfecture, d'ici au 27 juin prochain.

M. Garin, actuellement receveur de l'enregistrement et des domaines à Laissac (Aveyron), vient d'être appelé au bureau de Lapacaudière (Loire).

Il remplacera M. Légier-Desgranges, nommé au bureau d'Auzances (Creuse).

— Les assises du département de la Loire pour le deuxième trimestre de 1865, s'ouvriront à Montbrison, le lundi douze juin prochain, à huit heures du matin. Elles seront présidées par M. Français, conseiller à la Cour impériale de Lyon, assisté de MM. Roux, vice-président au Tribunal de première instance de Montbrison, et Dorier, juge au même Tribunal.

— Un incendie, qui avait pris tout à coup des proportions effrayantes, s'est déclaré, vendredi dernier, à 7 heures et demie du soir, dans les combles de la maison de M. Gay, vétérinaire, située sur la place Saint-Etienne, à côté de la halle aux blés.

Aux premiers cris d'alarme, les autorités municipales et administratives sont accourues pour organiser les secours. La compagnie des pompiers n'a pas tardé d'arriver, et avec le concours et le zèle des personnes portées de bonne volonté, on a bientôt été maître du feu, et à huit heures et demie, il n'y avait plus de danger. Tout le monde a fait son devoir ; chacun se mettait volontiers à la chaîne. Nous y avons remarqué plusieurs ecclésiastiques, et les frères des écoles chrétiennes, qui sont restés sur les lieux jusqu'à plus de dix heures, reformant la chaîne chaque fois qu'il en était nécessaire.

On a remarqué l'infériorité du matériel de notre compagnie des pompiers. Leurs pompes

allaient exprimer l'ivresse de sa reconnaissance, lorsque la cloche de la grande porte du château, interrompant le silence de la nuit, résonna coup sur coup. A ce bruit, une vive inquiétude s'empara d'Odilie. Il faut nous séparer, s'écria-t-elle ; adieu, Jules, adieu ; conserve ta vie si tu veux que je vive, et n'oublie pas la malheureuse Odilie.

Jules obéit, il s'éloigna en baisant la main de sa bien-aimée, où tombèrent deux larmes brûlantes.

Odilie rentrait au château, lorsqu'elle fut rencontrée par Céphise, qui lui dit assez brusquement : Ma cousine, j'allais vous chercher ; votre époux vient d'arriver ; il vous attend. A ce mot d'époux, tout son sang fut comme glacé dans ses veines ; elle chancela, s'arrêta pour reprendre un peu de calme, et tremblante encore, entra dans le salon.

Un jeune homme, d'une tournure élégante, d'une figure animée, et qui ne manquait pas de noblesse, s'avança vers elle, et lui dit avec aisance : Mademoiselle, je me présente à vous avec des droits qui me sont bien chers, puisqu'ils vont m'assurer la possession de votre main ; puis-je vous complimenter ma félicité en y joignant le don de votre cœur.

Monsieur, répondit Odilie d'une voix mal assurée, je remplirai la volonté de mon père.

— Hélas ! j'ai comme vous, j'ai perdu le mien peu de jours avant mon départ de l'Amérique. A ses derniers moments, il m'a fait jurer de n'avoir qu'un seul pour époux. Ce serment fut fait avec l'insouciance d'un cœur indifférent ; mais je vous vois, et je sens que mon bonheur dépend aujourd'hui de son exécution.

Odilie avait le cœur trop plein pour être sensible à ce compliment. Elle s'assit, et le jeune homme prit place entre elle et Céphise : « Je ne fais que d'arriver, continua-t-il ; j'aurais pu remettre à demain ma première visite ; mais j'ai pensé qu'en affaire pareille, il n'y avait pas de temps à perdre. Je m'applaudis de cet empressement ; car vos attraits sont bien au-dessus de

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

L'ANGE DU BOCAGE

X.

Ces dernières paroles, et l'effusion pénétrante avec laquelle elles furent prononcées, causèrent à Odilie une émotion qu'elle ne put vaincre. Ses yeux, que jusqu'alors elle avait tenus constamment baissés, se soulevèrent. Elle les fixa sur ceux de Jules avec une ravissante expression de tendresse, et, cédant au penchant irrésistible de son âme : — Oui, dit-elle d'une voix faible, mais pleine d'un charme inexprimable, oui, Jules, je t'aime. Je ne puis m'en défendre. Un ascendant vainqueur triomphe de toutes mes résolutions, et me rend déjà indigne des engagements sacrés que je vais contracter.

— Indigne !... non, Odilie ; tu es pure comme l'innocence. Tu es toujours l'Ange du Bocage, et le sacrifice que tu vas faire à la foi des serments t'élève bien au-dessus d'une froide estime.

— Ce sacrifice, je le ferai, je le ferai tout entier, et, fidèle au devoir du triste hymen qui s'apprête, si je ne puis te bannir de mon cœur je saurai du moins...

— Je te comprends et je t'approuve. Lorsque cet hymen que j'abhorre aura consommé ma perte, sois sans crainte ; j'aurai le courage de te fuir. Je cacherai loin de toi ma douleur et mes larmes. Mais aujourd'hui que, pour la dernière fois peut-être, il nous est permis de nous voir et de nous entendre, promets-moi que, chaque jour de ta vie, tu m'accorderas une de tes pensées, que tu ne voileras pas mon image du crépe de l'oubli, et que la solitude discrète entendra quelquefois ta bouche prononcer mon nom ; dis, le promets-tu ?

— Je le promets.

— Et moi, je te promets à mon tour, ô toi la seule femme que je puisse aimer, de ne vivre

désormais que pour te consacrer les pensées, les sentiments, les actions de ma vie entière. Quelque part que le destin m'entraîne, ton image adorée sera ma seule compagnie. Que la fortune m'élève ou m'abaisse, qu'importe ? Je serai toujours assez riche, assez grand, puisque j'ai ton cœur.

— O Jules ! que ces paroles sont douces à mon cœur désolé ! mais je n'accepte point cette abnégation de toi-même : je ne veux pas que mon souvenir soit un obstacle aux brillantes destinées qui sont dues à tes talents et à la noblesse de ton caractère.

— Que dis-tu ? de brillantes destinées !... tout ici-bas est vain, fugitif, illusoire ; une seule chose est réelle : l'amour, l'amour vrai. Cette union sublime de deux cœurs qui sentent de même, qui s'attirent, se cherchent et se confondent, voilà ce qui est doux. Tout le reste ne vaut pas un regret.

— Mais ce bonheur que procure un lien tissé par l'amour, une autre que moi peut te le rendre, et tu ne dois pas y renoncer. C'est assez d'une victime.

— Jamais. J'ai vu Odilie, j'ai compris son âme, j'en suis aimé, et je pourrais parjurer le noble sentiment qu'elle m'inspire ! non : ce sentiment n'a point sa source dans les viles passions qui éternent un cœur vulgaire. Il est ma vie, plus que ma vie ; car ainsi que mon âme, il survivra, j'en ai la conviction, aux formes périssables de notre existence mortelle.

Jules ouvrit une fenêtre qui donnait sur la campagne, y attira doucement Odilie, et reprit avec chaleur : Vois-tu les astres de la nuit blanchir à l'horizon ? qu'ils soient les témoins du pacte sacré qui nous lie dans cette vie, comme dans l'éternité ! Parmi eux, peut-être, il en est un que l'Eternel a désigné pour être le refuge des amants malheureux, pour les réunir lorsqu'ils quittent ce globe misérable, cette terre d'exil, où une prétendue sagesse humaine sacrifie à de folles convenances les plus tendres, les plus légitimes penchants de la nature. Séparons notre âme des vils intérêts de ce monde, et que, par la pensée,

Amis, à un acte d'adjudication passé, ce jour-là, par M. de la Roche, notaire à Roanne, le 14 juin 1865.

TEO Roannais.

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET, RUE HAUTEFEUILLE, 12, A PARIS

DU TRAVAIL DES BOISSONS

OU CE QUI EST

PERMIS OU DÉFENDU

Dans la manipulation des vins, alcools, eaux-de-vie, bières, cidres, absinthes, eaux gazeuses, liqueurs, kirschs, rhums, sirops, vinaigres, etc., — suivi des lois, arrêts, jugements, etc., concernant cette matière. 1 vol. grand in-18 Jésus, 3 fr.

Cet ouvrage, le seul qui existe sur cette matière, est indispensable à tous ceux qui s'occupent de la vente ou de la production des liquides; c'est le seul qui renseigne exactement et avec détail sur tout ce qu'il est permis ou défendu de faire dans le travail des boissons. Il intéresse donc le propriétaire, le vigneron, le marchand de vins en gros et en détail, le brasseur, le distillateur, le vinaigrier, le liquoriste, etc., etc.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE

SAINT-ALBAN

Ouvert du 15 mai au 15 septembre

Buvette, — Bains d'eau minérale, d'eau douce et de vapeur, — Douches, — Piscine, — Traitement par le gaz acide carbonique. — Hydrothérapie.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DIRIGÉ PAR LE DOCTEUR GILBERT-DHERCOURT, ANCIEN DIRECTEUR de l'établissement de Long-Chêne, et directeur de l'établissement de Monaco, l'hiver

Fondé près des sources bicarbonatées sodiques, ferrugineuses, carboniques fortes, cet Établissement offre aux malades des avantages exceptionnels; le traitement par l'acide carbonique et l'usage interne ou externe des Eaux minérales peuvent y être combinés d'après les indications du médecin avec la cure hydrothérapique pour laquelle il est fait usage des sources froides des montagnes. Il renferme, en outre, toutes les ressources thérapeutiques que les malades étaient habitués à trouver à l'établissement de Long-Chêne, qui n'existe plus.

PASTILLES DIGESTIVES AUX SELS NATURELS DE SAINT-ALBAN

Eaux Minérales, Eaux et Limonades Gazeuses

Pour les demandes et renseignements, s'adresser à l'Entrepôt général, hôtel Saint-Louis, Roanne.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers, écuries, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge aussi de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Impératrice, 74 et 76, angle de la rue Thomassin

Lyon. J.-C. SIMIAN Lyon.

Fabrique de Chaussures cousues et vissées. — Magasins les plus vastes de France.

Grand choix de Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames et Enfants, depuis l'article le meilleur marché jusqu'au plus riche. On est assuré de trouver une chaussure bonne, bien faite à son pied et bon marché. Pour ne pas confondre mes magasins avec ceux qui surfont leur marchandise, chaque article est marqué et vendu à sa dernière limite.

LA

MAISON DE CAMPAGNE

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES CHATEAUX, DES VILLAS

DES

PETITES ET GRANDES PROPRIÉTÉS RURALES

DIRECTEUR

ÉDOUARD LE FORT

6^e Année

Horticulture — Arboriculture — Basse-Cour — Connaissances utiles à la Campagne

Economie rurale et domestique

Modèles d'habitations rurales — Apiculture — Plans de jardins — Inventions nouvelles.

Bureaux : 8, rue Beauregard-des-Martyrs, avenue Trudaine

LA MAISON DE CAMPAGNE

Paraît tous les quinze jours, par livraison de 16 pages, grand Jésus, vélin satiné, à 2 colonnes, 10 gravures sur bois par numéro, 12 aquarelles par an de fleurs ou de fruits nouveaux.

Prix de la Souscription : Paris, un an, 10 fr. Départements, un an, 12 fr.

ON SOUSCRIT

En envoyant un mandat sur la Poste ou sur une Maison de Paris, à l'ordre de M. ÉDOUARD LE FORT, Propriétaire-Gérant, 8, rue Beauregard-des-Martyrs, à Paris.

1865 — 6^e ANNÉE

Le goût des champs et des jardins est aujourd'hui universellement répandu dans toutes les classes de la société; chacun, à quelque profession qu'il appartienne, se délasse de ses travaux ou de ses affaires en cultivant les fleurs, les arbres, les légumes même, selon sa fortune et le terrain dont il dispose.

Mais si tous ont le même goût, tous n'ont pas les mêmes capacités, et à tous, encore, il faut un guide, indispensable à ceux qui ne savent pas, utile à ceux qui savent.

Un Journal spécial, qui en est à sa sixième année d'existence, a été créé dans ce but.

La Maison de Campagne est non-seulement le guide le plus sûr en cette matière, mais encore le moins coûteux. Pour 10 francs par an pour Paris, 12 francs pour les départements, ce Journal, qui paraît deux fois par mois, par livraison de 16 pages (grand Jésus vélin satiné), à deux colonnes, donne à ses Abonnés tous les enseignements, et les renseignements nécessaires aux agriculteurs, arboriculteurs, apiculteurs, horticulteurs, etc., en un mot, toutes les connaissances utiles à la campagne, basse-cour, économie rurale, etc., etc.

Pour rendre ses leçons plus fructueuses, 10 gravures sur bois sont jointes à chaque livraison, afin d'en rendre le texte plus intelligible; et 12 aquarelles, représentant des fleurs ou des fruits nouveaux, viennent, chaque année, augmenter l'attrait de cette utile publication.

Une agence spéciale, jointe à l'administration du Journal, est chargée de fournir aux Abonnés, aux meilleures conditions possibles, toutes espèces de plantes, de grains, de graines, d'arbres, d'arbustes et outils de jardinage, de machines horticoles et agricoles, d'animaux de basse-cour, œufs à couvrir, etc., etc.

Le Journal fait aussi, à ses abonnés, des distributions gratuites de graines potagères ou florales, surtout les plantes nouvelles ou peu répandues.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT

4 forts volumes in-4^e. Prix.

60 fr.

GRAND DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

Ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par MM. BESCHERELLE aîné et M.-G. DEVARIS, AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS GÉOGRAPHES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. — 4 forts volumes in-4^e (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages).

Broché, 60 fr. — Le même ouvrage, relié, 70 fr.

Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à PARIS (Franco pour toute la France)

Roanne. — Imprimerie Sauzon, au des gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

© MÉDIATHEQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE



POMMADE
ANTI-OPHTHALMIQUE
V. Farnier de St-André
pneum, seul remède contre
et des paupières, autorisé

les maladies des
par décongestion
Ériger: en 5 pa-
pier blanc, rouge,
initiales V. Farnier
Dépôt: M. ch. Paul GERRAY, ph.; à
Saint-Etienne, M. L. AULI, ph., et CHAUTIN jeune
et C^e, drog., à Roanne, l'hospice civil; au
Puy, ALIARD, à Goudy, PEYRIER, pharmacien.

OFFICE D'HUISSIER

A VENDRE

Dans l'arrestement de Roanne.
S'adresser, à traiter, à M^e CORNU,
avoué à Roanne.

A VENDRE

UNE MAISON

ET JARDIN

Pouvant servir de toute espèce de commerce
Sise dans les meilleurs quartiers
de Roanne.

S'adresser à M. Lucien LENOIR, avoué
à Roanne.

ELIRISATION

HUMANITAIRE MAGNETIQUE,
Guérissant en peu de jours
les maladies chroniques, les plus anciennes,
telles que:

Paralysies, algies, rhumatismes,
gouttes, chlorose, sciatiques, aphonies,
hystérie, hystérie, phthisies, hystérie,
dit, épilepsies, yeux
(amoureux), spasmes, battements et
hypertension du cœur, etc., etc.

Par M. de Ballans, avec un
concours

Rue de la République, à Saint-Etienne.
Cours de médecine tous les jours
et soirées d'élèves les mercredis et
samedis, à 8 h.

A VENDRE

CLOCHES DE JARDIN

AUTRE SANS BOUTON

VIEILLES BOUTEILLES

POUR DIVERSES

S'adresser à M. Saint-Louis, Roanne.

AVIS

On demande un homme capable
de dresser les vaux.

S'adresser à M. PITRE, rue du Ri-
vage, à Roanne.

AVIS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et
des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée
d'un dentiste, vu que

M. & M^e NORMAND
voyagent plus.

On les verra chaque jour à leur
domicile. Ils donneront les rensei-
gnements les plus positifs sur l'art den-
taire, afin que la société ne soit pas
abusée par quelques étrangers pas-
sagers et sans. Chez eux, le public
sera sûr de ne pas être trompé dans sa
confiance.

Consultations gratuites tous les jours.

Ils se chargent, aux prix les plus mo-
dérés, de toutes les pièces arti-
ficielles qui appartiennent à l'art du
dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.

Dents à 5 fr. 10 fr. au-dessus, ga-
ranties; dents à tube et montés sur
or et platine dentiers vulcanisés (dits
caoutchouc); dentiers à succion, ne
causant aucun embarras pour la pro-
nonciation;

Extractions de dents, plombage, cau-
térisation, et
Rue Saint-Elisabeth, n° 83.
Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

Prenez en l'adresse.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE

SAIL-LES-BAINS

ENTRE ROANNE ET VICHY

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire)

OUVERTURE DE LA SAISON LE 15 MAI

SAIL-LES-BAINS se trouve dans un site délicieux, au pied des monta-
gnes du Forez.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL contient cinq sources chaudes,
dont trois alcalines iodurées, une sulfureuse, une ferro-sulfureuse et une
sixième froide ferrugineuse, tous les appareils de bains et d'HYDROTHER-
APIE et une vaste PISCINE pleine d'eau minérale à 34°, constamment
renouvelée et servant pour la natation et la GYMNASTIQUE.

TRAITEMENT des maladies des voies respiratoires, des affections de
l'utérus, des maladies des yeux, des névralgies, des affections rhumatismales
et goutteuses, des maladies causées par l'appauvrissement du sang, des affec-
tions scrofuleuses et cutanées.

L'EAU DE SAIL a toujours été renommée par l'effet à la fois tonique et
sédatif qu'elle produit sur l'épiderme.

HOTELS CONFORTABLES

Bibliothèque, Journaux, Voitures à volonté.

S'adresser, pour les renseignements, à Roanne, au bureau de la direction,
rue Sainte-Elisabeth, 12.



MACHINES A COUDRE

MACHINES A MANCHON

Système navette, point sans envers, indéfectible. —
Depuis 100 jusqu'à 450 fr. — Garantie. — Grande
facilité de paiements.

GIGAROFF, 17, rue Bichat, PARIS

ENCRE NOUVELLE

DU PLUS BEAU VIOLET-NOIR

Cette encre est inaltérable et d'une grande limpidité; elle n'oxyde ni ne salit
les plumes; elle réunit, en un mot, toutes les conditions demandées depuis
longtemps, et ses qualités vraiment exceptionnelles la feront rechercher pré-
férentiellement à toute autre pour les écritures commerciales et le travail de
cabinet.

SEUL DÉPOT A ROANNE

Chez BRUN, libraire, en face la Sous-Préfecture.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE

DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses de-
mandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour
y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4, Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison
des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSIE,
coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.



PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELAVOLÈRE

De DICQUEMARE AÎNÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans
danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à
toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix: 6, 12 et 25 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris,
chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

MACHINES AGRICOLES ANGLAISES

Rue Fénelon, 9, TH. PILTER, agent dépositaire en France de
J. et F. HOWARD, à Bedford, et R. GARRETT et Sons, Leiston.

2 Médailles or à Melun et Roanne, 1864

17 Médailles or et 64 Médailles argent



CHARRUES,

BATEAUX

A CHEVAL,

HERSES,

FANEUSES

LOCOMOBILES,

BATTEUSES,

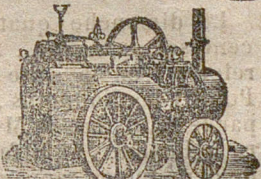
SEMOIRS,

HOUES

A CHEVAL,

MOULINS,

MANÈGES, ETC.



APPAREILS

DE LABOURAGE A VAPEUR

Hache-paille, — Concasseurs, — Egrenuse de coton, — Tondeuses de gazon, — Fau-
cheuses, — Moissonneuses et toutes autres Machines agricoles des premiers constructeurs
d'Angleterre.

Rendus FRANCO dans toutes les gares des chemins de fer en France.

ANIMAUX DE REPRODUCTION des meilleures races anglaises. L. B. 2-1



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace
des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition
exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et
1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD,
aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

9, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse

MÊME PRIX DANS LES DÉPARTEMENTS ET A PARIS

Un an 52 fr. (au lieu de 64 fr.) | Trois mois . . . 13 fr. (au lieu de 16 fr.)

Six mois 26 fr. (au lieu de 32 fr.) | Un mois 4 fr. 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans toutes les gares de chemins de fer.

En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1^{er}
juillet prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout
ce qui a paru du roman en cours de publication: Les Souvenirs d'une favorite,
par ALEXANDRE DUMAS.

Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris, à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir
national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

MÊME ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT

Se publie aussi en 400 livraisons à 15 centimes la livraison. — Complet, 60 fr.

EN VENTE

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

ANCIENNE
ET MODERNE

Ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par MM. BESCHERELLE aîné et M.-G. DEVARIS, AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS GÉOGRAPHES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. — 4 forts volumes in-4^e (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages).

Broché, 60 fr. — Le même ouvrage, relié, 70 fr.

Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à PARIS (Franco pour toute la France)

Roanne. — Imprimerie Sauzon, au des gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

© MÉDIATHEQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ROANNE

Signature de l'imprimeur,

pouvaient à peine lancer l'eau jusqu'au milieu du bâtiment incendié, tandis qu'une pompe envoyée par M. Martin-Gubian, beaucoup plus petite que celles de la ville, atteignait facilement le lieu du sinistre, et a contribué beaucoup à se rendre maître du feu.

Le feu a dévoré les mansardes et une partie du troisième étage. Les causes qui l'ont communiqué sont jusqu'ici inconnues.

Nous ne connaissons pas encore l'étendue du dommage, qui est couvert par une assurance à la compagnie la Providence.

Comme toujours, cet incendie a donné lieu à des actes de courage et de probité qu'il importe de signaler.

Une grande partie du mobilier, tout le linge et les objets précieux du troisième étage ont été sauvés par le dévouement de deux hommes qui, sans calculer le danger imminent qu'ils couraient, ont enfoncé les portes, assistés des gendarmes, et ont séjourné dans les chambres, malgré les flammes au-dessus de leur tête, tout le temps nécessaire pour enlever tout ce qui était possible de l'étré.

Ces deux hommes, L. Coutaudier et Barbier, sont des soldats en réserve, travaillant à Roanne, pour l'administration de Saint-Alban. Coutaudier s'est particulièrement distingué; il a eu son pantalon et sa blouse brûlés. Pour éviter les flammes, il était obligé de se tenir courbé. Parmi les objets précieux qu'il a pu sauver, se trouvaient une montre et une chaîne en or d'un grand prix, dit-on, qu'il n'a pu remettre au propriétaire que le lendemain matin.

Grâce au courage de ces deux hommes, le locataire ou la Cie d'Assurances aura moins de pertes à supporter.

On est d'autant plus heureux de signaler cet acte de courage, que Coutaudier n'en est pas à son début. Deux fois à Roanne, une fois à Lille, une autre à Lyon, les journaux ont signalé son dévouement dans des cas d'incendie.

On cite aussi un nommé Faisant, qui a servi plusieurs années dans la marine.

Une épouvantable tempête s'est abattue, lundi dernier, sur le bassin de Rive-de-Gier.

Les ravages sont très-considérables; ils s'étendent aux communes de Rive-de-Gier, Grand-Croix, Lorette, Chagnon, Saint-Romain, Saint-Martin, Tartaras, Dargoire. Après avoir démolé toute cette contrée, dévasté les récoltes, déraciné les arbres, raviné le sol, l'orage s'est dirigé sur le canton de Mornant (Rhône).

On ne saurait encore évaluer, même approximativement, les pertes causées par ce sinistre.

Les vignes sont complètement hachées; elles en auront, dit-on, pour deux ans avant de se remettre. Les pommes de terre, dont les tiges étaient déjà sorties, sont à peu près perdues; celles qui avaient été plantées en dernier lieu donneront cependant quelque récolte. Les blés sont détruits en très-grande partie. Les prés seuls pourront donner une seconde coupe.

Les villes et les villages ont subi aussi des dommages. En maintes maisons, les vitres ont été cassées et les toitures obstruées par la grêle ne suffisaient plus à l'écoulement des eaux qui se sont répandues dans les greniers et de là dans les appartements où elles ont causé de graves avaries.

Les populations agricoles qui ont vu s'écrouler en un quart d'heure ou vingt minutes, toutes leurs espérances et le fruit de leur travail d'une année entière, sont plongées dans la consternation.

Le vallon de Rive-de-Gier n'est pas le seul qui ait eu souffrir. A Givors, St-Fons, St-Denis-de-Bron, Vénissieu, Desbrière, le fléau a détruit en quelques minutes les récoltes sur pied. Les territoires de St-Foy, Ecully, ont aussi été gravement atteints. Dans les endroits les plus fortement frappés, et surtout à Vénissieu et à Saint-Fons, les champs de blé ont été littéralement hachés, les jardinages écrasés et les vignes complètement mutilées, dépourvues de leurs nouvelles pousses déjà chargées de formes. Pour certains petits propriétaires, c'est un désastre complet.

Gouverneur, l'auteur du vol commis au château de Saint-Georges-de-Baroilles, dont nous avons parlé dans notre numéro du 30 avril dernier, a été jugé à l'audience de police correctionnelle

de vendredi dernier, a été condamné à 15 mois d'emprisonnement: sa femme, qui avait été arrêtée comme complice a été acquittée. Boire Pierre et Barnichon Joseph, accusés avec lui de complicité par recel, ont été condamnés à six jours d'emprisonnement.

L'adjudication des bâtiments de divers enres à élever sur la gare du chemin de fer à mpleuis, si elle n'est pas déjà donnée, dit le *Journal de Villefranche*, le sera, dit-on, très prochainement; les travaux préparatoires commenceront de suite. Cette circonstance fait fortement presser cependant que quoique la nouvelle qui fut réandue, il y a quelques mois, qu'un service de bon à Tarare et de Roanne à Amplepuis serait établi, avant que la montagne des Sauvages fût peée, ait été contredite plus tard, une fois ces bâtiments élevés, ils ne resteront pas à attendre l'achèvement de ce tunnel, pendant deux ou trois ans sans savoir profiter des bénéfices que leur offriront ces deux sections en les livrant de suite au public.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 13 au 20 mai 1865.

Mariages (3).

Barret Jean, tisseur, 28 ans, et Lachaize Caroline, thense, 25 ans.

Bussan Jean-Baptiste, notaire, 39 ans, et Gaillard Atoinette, propriétaire, 33 ans.

Epinat François, tailleur d'habits, 28 ans, et Bourrinne Jeanne, 24 ans.

Nuissances (9).

Verger Anne, fille de Jean-Marie Verger, et de Beauls Françoise. — Chauvin Marie, fille de Jean Chauvin, et de Devigne Adèle. — Dumas Claudine, fille de Claude Dumas, et de Billard Antoinette. — Massotier Antoine, fils de Charles Massotier, et de Baisse Péronille. — Gay Louis, fil de Claude Gay, et de Valois Madeleine. — Livet Pierre, fil de Benoit Livet, et de Fillon Denise. — Alliot Claude, fils de Claude Alliot, et de André Marie. — Darmet Gabrielle, fille de Nicolas Darmet, et de Boirot Marguerite. — Perrichon Matthieu-Louis, fils de Jean Perrichon, et de Bigre Nathalie.

Décès (6).

Rondier Jean, vitrier ambulant, célibataire, 24 ans. — Durier Denis, 14 mois. — Bournichon Antoine, 40 jours. — Guillaume Benoit, journalier, célibataire, 57 ans. — Décret François, cultivateur, 77 ans. — 1 enfant mort-né.

THÉÂTRE DE ROANNE

Aujourd'hui dimanche, un des ouvrages les plus amusants, avec chants et danses,

PARIS LA NUIT

Pièce mêlée de chants et de danses en 8 tableaux, par MM. DUPEUTY et CORMON, musique nouvelle de M. ARTUS.

LE BRÉSILIEN

Vaudeville en un acte, par MM. H. MEILLER et HALÉVY.

LA RONDE DU BRÉSILIEN

Chantée par MM. TESSIER et RENÉ.

UN JOLI MÉNAGE

Vaudeville en 1 acte, par M. BERNIER.

L'Empereur continue ses excursions algériennes par la province d'Oran. Sa Majesté a été reçue dans cette ville au milieu du plus grand enthousiasme. Les épisodes les plus pittoresques ont signalé ce voyage. En voici quelques-uns recueillis çà et là dans les correspondances envoyées d'Algérie à tous les journaux de Paris et dans les journaux même de la colonie.

Le général Fleury a retrouvé à la Trappe de Staouéli un de ses anciens soldats des guides et a eu avec lui, d'après le *Moniteur de l'Algérie*, la conversation suivante :

— Comment, lui disait le général Fleury, vous est venue l'idée d'entrer dans la Trappe? Je ne me serais jamais douté que, du régiment des guides, on passât dans le cloître. Ce n'est certainement pas moi qui vous ai inspiré cette vocation? — Je vous demande pardon, mon général, c'est vous qui me l'avez donnée. — Comment! moi! et comment cela? — Vous m'avez si bien appris à obéir que la discipline du cloître ne m'a pas paru au-dessus de mes forces.

Sa Majesté a été reçue dans les deux mosquées

d'Alger par les chefs des rites *hanafi* et *meleki*, et le clergé musulman a récité les prières prescrites par le Coran pour la conservation des souverains. C'est la première fois qu'un prince catholique est reçu avec cette solennité par les prêtres des sectateurs de Mahomet. Un souvenir historique intéressant se rattache à l'une des mosquées d'Alger.

La construction de ce monument fut confiée au commencement du dernier siècle à un architecte génois qui était esclave à Alger. Par un sentiment religieux, cet architecte donna à cette mosquée la forme d'une croix : le dôme forme un centre auquel viennent aboutir quatre nefs voûtées. Les musulmans ne s'aperçurent de la forme chrétienne du monument que lorsqu'il fut achevé, et ils firent expier par une mort cruelle la réminiscence religieuse de l'architecte.

A Blidah, un groupe de jeunes filles a offert à l'Empereur une corbeille de vers, et une d'elles a récité ce gracieux compliment :

Souverain, père, époux, soyez trois fois heureux!
Sire! que le Seigneur vous aide en toutes choses,
Et pour Celle avec qui vous partagez nos vœux,
Prenez ce souvenir de la ville des roses.

Au temps de la domination turque, Blidah était une sorte de Capoue, une ville de repos et de plaisir que les poètes arabes appelaient la petite rose (*ourida*). Un tremblement de terre l'a détruite presque entièrement en 1825. Non loin de Blidah commencent les gorges de la Chiffa, un défilé des plus grandioses, et où un de nos généraux a pratiqué une route magnifique. L'Empereur a suivi ce chemin pour se rendre à Médéah, et a déjeuné dans une auberge située au bord de la route.

La ville de Médéah, située à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, est remarquable par sa végétation européenne, qui ne ressemble plus à celle de la plaine de la Mitidja. La température y est toujours beaucoup plus basse que dans les autres villes d'Algérie.

Une grande fête a été offerte à S. M. au palais Mustapha par le maréchal duc de Magenta. L'effet, dit-on, a été splendide. Voici le menu tout africain du souper. Ne dirait-on pas un repas du temps de Salammô :

Potage de tortues du Boudouaou.

Relevés. — Porc-épic garni de rognons d'antilope; quartiers de gazelle de l'Ouargia; filets de marcarssins de l'Oued-Hallouf.

Entrées. — Salmis de poules de Carthage; côtelettes d'antilope; pains d'outardes des Chotts.

Rôtis. — Autruche de l'Oglat-Nadja; jambons de sangliers.

Entremets. — Scicquims du Hammah; œufs d'autruche à la coque; gelée de grenades à la Staouéli.

Pâtisseries arabes. — Onidax, macroudes, seerakborachs, oribias.

D'après la France, l'Empereur aurait acheté la propriété princière de la Reghaïa, non loin d'Alger.

En somme, tout le monde s'accorde à espérer les plus heureux résultats du séjour de S. M. sur cette belle terre algérienne.

Les nouvelles d'Algérie continuent à attester l'heureuse impression produite sur la population coloniale et indigène par la présence de l'Empereur.

On dit qu'avant de quitter la terre d'Afrique, S. M. érigera l'évêché d'Alger en archevêché, et créera un évêché à Constantine, peut-être même à Oran.

Judi dernier, le sieur Martin, de St-Martin, commune de Miribel, conduisait une charrette attelée de deux chevaux et chargée de fumier. Son beau-père le suivait côte à côte; un enfant guidait un mulet par derrière. L'orage était menaçant, et tous hâtaient le pas.

Tout-à-coup une détonation se fait entendre, et renverse les chevaux, le tombereau, les deux guides, l'enfant et le mulet.

Après quelques minutes de torpeur, les malheureux foudroyés reprirent connaissance et se relevèrent; mais le sieur Martin et son cheval timonnier gisaient raides morts.

M. Martin était âgé de trente ans. Son beau-père doit la vie à un écart du cheval en flèche. La foudre l'a effleuré pendant qu'il cherchait à ramener en droite ligne l'animal effrayé.

rieurs; ses manières étaient faciles, et n'avaient rien de vulgaire; mais, dans ses yeux, dans son sourire, on voyait une certaine expression de cynisme, et il montrait dans ses discours une dérision qui ne peut s'allier avec la noblesse des sentiments. Il n'y a que l'insensibilité qui puisse rire de tout. Les paroles qu'il avait adressées à Odilie pendant l'absence de Céphise, annonçaient pour le moins beaucoup de légèreté et des goûts de dissipation bien opposés à ceux de l'Ange du Bocage. Cette discordance morale frappa vivement l'âme sensible d'Odilie, surtout lorsque l'image de Jules, dont son cœur était plein, vint lui servir d'objet de comparaison. L'amour et la vérité se trouvaient d'accord, et la crainte de ne pouvoir estimer son époux se joignit à la certitude qu'elle avait déjà de ne pouvoir l'aimer.

« Odilie, vous ne répondez rien? reprit Céphise après un moment de silence.

— Je ne connais point assez M. de Suligni pour me permettre de le juger.

— Les apparences sont en sa faveur, et sans faire tort à M. Jules, il me semble qu'il le vaut bien.

— Cela peut être; mais mon cœur en juge autrement.

— Le cœur!... le cœur nous trompe souvent, ma chère amie; nous devons nous en défier. M. Jules...

— Pardon, ma cousine; mais je ne me sens pas bien, j'ai besoin de repos. » En disant cela, Odilie prit un flambeau, et se retira dans son appartement, où elle fut suivie par la bonne Marianne.

« Marianne, s'écria-t-elle, dès qu'elle fut libre de donner un libre cours à la douleur dont elle était oppressée, c'en est donc fait, il est arrivé; plus d'espérance!

— Pauvre enfant! Mais pourquoi tant de désespoir? Je l'ai vu ce monsieur, il n'est peut-être pas si beau garçon que M. Jules; mais il a l'air plus gai.

— Et toi aussi, Marianne, tu blesses mon cœur par une odieuse comparaison!

M. Martin était vêtu d'une limousine dont il avait redressé le capuchon sur sa tête. La foudre a brûlé son chapeau sans traverser le tissu de laine du burnous.

Le tonnerre n'a laissé sur la victime d'autres traces qu'une excoication à la lèvre inférieure et une faible égratignure au sein gauche.

Le comice viticole de Mâcon vient de décider qu'une exposition de tous les vins français aurait lieu à Mâcon, au mois d'août prochain. Un congrès dans lequel toutes les questions intéressant la viticulture seront traitées, complètera l'exhibition. Appel a été fait par le comice de Mâcon à toutes les sociétés d'agriculture des pays vignobles. Les adhésions arrivent en masse.

Une expérience pleine d'intérêt et dont les conséquences peuvent être fort importantes vient d'être faite à Nantes. Un constructeur habile auquel l'agriculture et l'industrie doivent déjà l'invention de plusieurs machines, M. Lotz aîné, a essayé de résoudre le problème de la locomotion par la vapeur sur les routes ordinaires, et le récit publié par le *Phare de la Loire* prouve que cette tentative a réussi. Une machine à laquelle on a donné le nom de *Avenir* a inauguré le service de Nantes à Nort, et a fait en deux heures le trajet qui est de 29 kilomètres. Sa longueur totale est de 5 mètres, sa largeur de 1,80 en dehors des roues; son poids est de 7,000 kilogr., y compris sa provision de charbon et l'eau qui se renouvelle à deux réservoirs pendant le parcours. Le conducteur, à l'aide d'un gouvernail, la dirige aussi aisément qu'un pilote manœuvre un steamer. La seule difficulté qui ne paraît pas avoir été complètement vaincue est la conversion dans les courbes d'un rayon restreint, et encore ne faisons-nous ici allusion qu'à un contre-temps qui s'est produit à l'aller et qui a été évité au retour. M. le sénateur Ferdinand Favre, maire de Nantes, assistait à cette expérience et s'est associé aux espérances que ce premier succès autorise.

On écrit de Suède à l'*Agence Havas*: M. de Corsell, lieutenant-colonel suédois, vient d'inventer une nouvelle lampe dont l'essai a eu lieu à Stockholm le 30 avril. La clarté qu'elle donne est trois fois plus intense que celle du gaz; les frais d'entretien sont de moitié moins coûteux que le gaz et trois fois moindres que ceux occasionnés par le pétrole. La matière dont se sert l'inventeur est la térébenthine non purifiée.

Mme Sand avait envoyé ses compliments de condoléance à Jules Janin, à la suite de l'élection de M. Prévost-Paradol. Le critique des *Débats* lui a, dit-on, adressé en réponse, un quatrain ainsi conçu :

Je vois l'Académie où vous êtes présente.
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau;
Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante,
Vous au moins comme quatre et moi comme zéro.

M. Prévost-Paradol, rédacteur des *Débats*, le plus jeune des quarante de l'Académie, serait, dit-on, sur le point d'abandonner la religion juive dans laquelle il est né, et dont il était toujours resté l'adepte très-fervent. C'est à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et académicien, que reviendrait l'honneur de faire entrer son jeune et brillant collègue dans le giron du catholicisme.

Le docteur Athénée, qui vivait il y a 840 ans, prétend que l'on peut regarder le citron comme un antidote souverain contre la piqure des vipères et des serpents venimeux. Il cite l'exemple de deux hommes qui furent un jour condamnés, en Egypte, à être piqués par des aspics et autres reptiles venimeux. En allant au supplice, l'un des deux mangea un citron que lui avait donné un cabaretier, et le poison ne l'atteignit pas; l'autre mourut aussitôt. On répéta la même opération devant le juge, et le même phénomène se reproduisit.

En 1863, le citron a guéri la piqure d'une vipère, bien que l'enflure eût déjà gagné le corps du malade.

En 1864, à Nîmes, le citron a guéri un charbon provenant de la piqure d'une grosse mouche. Il est bon que l'on sache que les boutons charbonneux ont leur extrémité noire ou couleur de cendre et sont entourés d'un cercle rouge, noir ou violet.

Observation : il faut manger le citron avec son écorce dès que le charbon ou l'enflure apparaît.

Blessé votre cœur, Dieu m'en garde! Je voulais dire seulement que ce jeune homme, sans valoir M. Jules, peut aussi faire un jour votre bonheur.

Mon bonheur! quel mot viens-tu de prononcer? Non, non, point de bonheur avec lui.

Mais s'il a les qualités essentielles du caractère, s'il est bon, aimable?

Non, ma bonne, nos âmes ne sont pas faites pour s'entendre : dans le peu de paroles qu'il m'a adressées, il en est qui m'ont fait mal... Que parle-t-il d'opulence, de plaisir!... Mon opulence, mes plaisirs, sont d'être aimée de celui que j'aime. Sans cet accord divin de deux cœurs unis par les mêmes goûts, les mêmes sentiments, les mêmes pensées, je ne vois dans tout le reste qu'un vide affreux.

Mais la nécessité.

Qu'elle est cruelle!

Le temps...

Il ne peut rien sur les âmes qu'anime une véritable tendresse.

Il faut cependant...

L'épouser... Oui, je l'épouserai; j'en ai fait le serment; mais il jouira peu de ce douloureux sacrifice. Mets la main sur mon cœur; ne sens-tu pas là quelque chose qui te dit que mon supplice ne sera pas long, et que j'irai bientôt trouver mon père, et lui demander le prix de mon obéissance?

Que dites-vous! s'écria Marianne en serrant Odilie dans ses bras et versant d'abondantes larmes; vous vivez; oui, vous vivez pour être heureuse encore.

Rien ne put consoler Odilie. Elle passa une nuit sans sommeil. Sa dernière entrevue avec Jules obsédait son souvenir, et chacune de ses expressions, si délicates quoique toujours passionnées, comparées à la fade galanterie et à la légèreté prétentieuse d'Eugène, ne servait qu'à rendre plus déchirantes les émotions d'un amour sans espoir, et à rembrunir encore les sombres tableaux de l'avenir.

G. de M.

(France Littéraire). (A continuer).

— On lit dans le *Messager de Bayonne* :

« Il y a quelques jours à peine, un accident tout à fait dramatique, et qui aurait pu avoir de funestes conséquences puisque la vie de plusieurs personnes était en jeu, avait lieu à la gare de Hendaye. Voici dans quelles circonstances :

Le train de marchandises n° 1,007, venant de Bayonne, au lieu de suivre sa voie ordinaire, prit, on ne sait comment, celle du dépôt qui le conduisait tout droit dans la Bidassoa.

Le chauffeur Cassagnabère, qui avait sa machine sur la voie prête à sortir du dépôt pour faire des manœuvres, remarqua le péril, car le train dévié arrivait avec une vitesse assez grande. Monter sur sa machine, serrer fortement les freins et attendre de sang-froid le choc dans l'espoir d'éviter une catastrophe, fut pour l'intrepide Cassagnabère l'affaire d'une minute. Le choc se fit en effet violemment sentir et la machine de secours recula vivement, mais heureusement sans dérailler ! Le train 1007 avançait toujours ; quelques secondes encore et hommes, machines, train et marchandises allaient disparaître dans la Bidassoa.

Le danger était réel, imminent pour tous ; mais le calme, le courage et l'abnégation admirable du brave Cassagnabère étaient à la hauteur du danger. N'écouter que son noble dévouement, Cassagnabère revint de toute la vitesse de sa vapeur sur le train en péril.

Cette fois, le choc formidable retentit au loin. Un premier wagon fut brisé, un second chargé de planches, dérailla. Le train s'arrêta à quelques mètres du fleuve, le péril était évité !... Tout cela s'était accompli en moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire.

Par un bonheur providentiel, le héros de ce petit drame n'a pas eu la plus petite égratignure. Quelques personnes qui étaient dans le train en ont été quitte pour la peur.

Le mécanicien et le chauffeur du train 1007 ont seuls reçu de légères contusions. »

— Le *Napoléonien* de Troyes annonce ainsi la mort d'un homme assurément fort extraordinaire :

François Chalmel, connu à Troyes sous le nom de *Père Croquignole*, était né le 8 juillet 1794, dans un village près d'Alençon, de parents doués d'une force musculaire tout à fait extraordinaire pour la course. Son père faisait quarante lieues par jour à pied, son frère quarante-cinq et sa sœur trente. Ils sont tous morts à un âge peu avancé. Lui, faisait souvent quarante lieues par jour, et il lui est arrivé une ou deux fois d'en faire quarante-cinq. Courrier du premier Empire, il portait des dépêches tantôt à l'Empereur de Russie, tantôt au chef de l'armée d'Espagne, avec une rapidité presque sans égale. Porteur de dépêches importantes, il fut poursuivi et blessé en 1815, dans les environs de Paris, par des cavaliers allemands, qui lui enlevèrent les papiers dont il était chargé et le laissèrent volontairement échapper. Il courut, la main sur sa blessure, jusqu'à Versailles, où il fut soigné et promptement guéri.

Un suicide par la guillotine. — Devant le tribunal civil de la Seine, dans un procès en nullité de testament, vient de se révéler le fait inouï d'un homme qui a mis lui-même fin à ses jours par le singulier mode de suicide que voici. A Castellamare, en Italie, il imagina de construire de ses propres mains une guillotine, à la confection de laquelle il consacra les deux dernières années de sa vie ; puis il plaça sa tête sous le fatal couperet et poussa lui-même le ressort qui, en faisant tomber le couteau, le décapita.

Ce malheureux laissait un testament qui fut attaqué par les héritiers du sang pour cause d'insanité d'esprit. Par jugement rendu en date du 9 courant, le tribunal (1^{re} chambre) faisant droit à cette demande, a prononcé la nullité du testament en s'appuyant sur une monomanie de haine du testateur contre sa famille.

Pour les articles non signés : SAUZY.

Compte-rendu du rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale.

La compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale, a eu aujourd'hui, 16 mai, l'assemblée de ses actionnaires.

En tant qu'assemblée ordinaire, il lui a été rendu compte des résultats de l'exercice de 1864, de l'avancement des travaux, des dépenses faites et de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 1864.

Il en résulte que sur un total de 3,062 kilomètres, 2,645 sont en état d'exploitation et 417 en voie de construction.

Les ressources réalisées par la Compagnie au 31 décembre 1864 s'élevaient, en totalité, à 776,028,445 fr. 52 c. dont 375,000,000 en actions et le reste en obligations.

Les produits bruts de l'exploitation se sont élevés en 1864 à 63,549,215 fr., et à un produit net de 39,871,096 fr. 83 c.

Ce produit, joint à une partie des réserves précédemment faites, a permis à la compagnie de distribuer à ses actionnaires une somme de 40 fr. par action sur lesquels 20 fr. ont déjà été payés en novembre 1864 et le surplus est payable à partir du 17 mai présent mois.

L'intérêt de la séance s'est principalement concentré sur les communications faites à l'assemblée, en tant qu'assemblée extraordinaire. — Il a, en effet, été donné connaissance du traité passé entre la Compagnie et le gouvernement italien pour le rachat des chemins de l'Etat s'élevant à 841 kilomètres dont 687 appartenant à l'Etat et 154 kilomètres exploités par lui pour compte de compagnies diverses. — Cet achat a été fait au prix de 200 millions payables en quatre années sans intérêt, et avec une garantie par l'Etat d'un produit brut de 28 millions. — L'Etat s'engageant à parfaire la différence dans le cas où ce chiffre ne serait pas atteint. — La mise en état et les additions au réseau sont évaluées à 26,500,000 compensés par l'exemption d'intérêt du prix principal de 200,000,000.

Il a été rendu compte, dans le plus grand détail, des conditions auxquelles devra s'effectuer au mois de Janvier 1867, la séparation en deux compagnies pour l'exploitation des deux réseaux. Les deux sociétés resteraient solidaires pour l'émission des obligations nécessaires pour achever leur œuvre. Quant à celles émises, elles resteraient uniformes et seraient garanties à la fois par les produits des deux réseaux et par les deux gouvernements pour la part qui incombe à chacun.

Les deux réseaux seraient en exploitation entière, l'un, le réseau italien, dès cette année, l'autre à partir de 1868.

Pour satisfaire aux engagements envers le gouvernement italien à raison du rachat de son réseau, il a été décidé qu'il serait fait une émission immédiate de 400,000 obligations, lesquelles seraient réservées par préférence aux actionnaires de la compagnie qui souscriraient dans les 4 premiers jours de la souscription. — Ces obligations seront émises au taux de 245 fr. avec la jouis-

sée à partir du 1^{er} janvier 1865 et payables en souscrivant, 50 fr. le 1^{er} juillet, et le plus, soit 145 fr. sera payable du 1^{er} juillet au novembre 1865, à la volonté du souscripteur, devra tenir compte à la Compagnie de l'intérêt de 5 % sur ces 145 fr. depuis le 1^{er} juillet jusqu'au versement.

Obligations seront identiquement les mêmes que les dernières émissions. Il a été annoncé à l'assemblée que cette souscription était ouverte dès à présent et pendant huit jours à Vienne, à Turin, au siège de la société, et à Londres, et Francfort, chez MM. de Rothschild.

Les propositions soumises à l'assemblée ont été votées à l'unanimité.

Il existe une foule de préparations ferrugineuses, et cependant médecin et malade sont indécis sur le choix à faire. Nous connaissons aux personnes délicates, souffrant de l'estomac, digestions pénibles, pertes d'appétit, ainsi qu'aux jeunes filles dont le développement tardif et le sang appauvri, de faire usage du *phosphate de fer soluble*, de LERAS, pur et scientifique. C'est le seul médicament ferrugineux qui réunisse à la fois la composition et du sang et produise rapidement les plus heureux résultats. Son succès a été constaté dans les hôpitaux de Paris.

CREDIT LYONNAIS

à responsabilité limitée. Capital: Vingt Millions.
Bilan au 30 avril 1865.

ACTIF	
Capital	F. 909,274 35
Reserves	» 24,299,883 86
Sur Titres, Crédits sur mandats et Reports	» 14,636,017 58
Intérêts	» 15,842,169 09
Ordre et divers	» 1,216,163 46
Actions, Obligations	» 2,853,979 »
Total	F. 59,739,491 04

PASSIF	
Intérêts	F. 15,290,348 98
Intérêts	» 2,137,720 »
Échéances	» 1,736,894 05
Échéances	» 9,797,476 25
Intérêts	» 2,888,973 68
Intérêts	» 5,838,408 19
Ordre et divers	» 1,004,868 43
Dividende de 1864	» 600,000 »
Provision disponible	» 417,497 91
Statutaire	» 87,403 33
Total	F. 59,739,491 04
Es à échoir en portefeuille	» 24,299,883 86
Es en circulation avec l'endossement de la Société	» 19,342,890 19
Total	F. 43,642,773 73

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES :
Le Président du conseil d'administration,
H. GERMAIN.
Le Directeur,
J. LETOURNEUR. L. B.

Monsieur Didier, vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'ai été employé, avec un succès extraordinaire, 130 kilogrammes de graine de Moutarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu me remettre à ma disposition. Je viens de nouveau vous signaler trois cas de guérison inespérées : le premier, sur un sujet d'âge que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jus-

qu'alors à toutes les médications usitées ; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Moutarde Blanche ; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée ; avariée, impure ou vieillie, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prie de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par M. Turner, un remède bête, un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée,
CROGNAT,

Dr médecin de la faculté de Paris. L. B. 4—4

Un ouvrage d'une utilité incontestable vient de paraître à la librairie encyclopédique Roux, sous le titre de : *du Travail des Boissons, ou ce qui est permis ou défendu dans la manipulation des vins, alcools, etc.* C'est le seul que nous sachions qui traite spécialement de cette matière ; aussi sera-t-il accueilli favorablement par le public auquel il s'adresse ; parce qu'il touche à des intérêts considérables et qu'il éclaircit et résume des questions difficiles qui n'ont encore été abordées par personne. (Voir aux annonces).

La Monographie des Hémorroïdes par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. 1 vol. in-8° : prix : 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Ecliquier, Paris. Consultat. Affranch. L. B. 26—24

CONTREFAÇONS ET IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le *Chocolat purgatif de Desbrière* est contrefait et imité. Il y a des gens qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacent avec du chocolat acheté à bas prix, et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes fureuses de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Le Pelletier, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. L. B. 3—3

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 40	3 20
Froment 2 ^e id.	3 30	3 10
Froment 3 ^e id.	3 20	3 »
Seigle 1 ^{re} qualité	2 10	2 15
Seigle 2 ^e id.	2 00	2 05
Seigle 3 ^e id.	1 90	1 85
Orge	2 20	2 15
Avoine	1 50	1 45
Haricots	5 50	5 00
Farine 1 ^{re} qualité	38 »	38 00
Farine 2 ^e id.	35 »	35 00
Farine 3 ^e id.	27 00	»
Foin les 100 kilo.	8 50	9 »
Paille	3 30	3 »

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e VAILLEUX, notaire à Roanne.

FERME

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le dimanche quatre juin huit cent soixante-cinq, à trois heures de relevée, en la salle de la mairie de Pouilly-les-Nonnains, il sera procédé, par le ministère de M^e Vailleur, notaire à Roanne, à la ferme aux enchères de deux terres, appartenant à la fabrique de l'église de Pouilly-les-Nonnains, situées à Saint-Léger, même commune de Pouilly.

Etude de M^e JUTET, avoué à Roanne.

Vente sur licitation.

En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

D'UNE MAISON

Avec petit jardin attenant, Située à Roanne, rue Impériale, Dépendant de la succession de Joseph Sannier. Adjudication au mardi 6 juin 1865, depuis 10 heures du matin à une heure de relevée. Une maison sise à Roanne, rue Impériale, desservie par une allée commune, tendant de la rue Impériale à la rue Sainte-Elisabeth. Cette maison se compose d'un premier étage avec cave au-dessous, d'un deuxième étage et d'un grenier au-dessus. Mise à prix, 2,000 francs.

Antoinette Barret, veuve de Jean-Baptiste Jacquet, et Emma Jacquet, sa fille, bobineuse, demeurant à Roanne, faubourg Mulsant, ont fait signifier à MM. Gély et Compagnie qu'ils n'entendent plus faire partie de la compagnie des cotonniers roannais.

Etude de M^e JUTET, avoué à Roanne.

Deuxième avis.

M. Jacques-Auguste Bateaux, ayant cédé son office de notaire par acte privé du 10 juin 1863, M. Benoît Jutet, avoué près le tribunal civil de Roanne, y demeurant, place Saint-Etienne, 3, agissant en qualité de curateur à la succession de M. François Jouvencel, décédé à Saint-Symphorien-de-Lay, laquelle est créancière dudit M^e Bateaux, annonce qu'il retirera le cautionnement que ce dernier a versé au Trésor en sa qualité de notaire.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le 4 mai 1865, enregistré, Claudine-Marie Labrosse, épouse de Claude-Marie Achaintre, marchand de porcs et propriétaire, avec lequel elle demeure à Ecoches, a été séparée quant aux biens d'avec lui.

Antoine Auroux, agent de police, et Jean-Claude Auroux, employé à l'octroi, demeurant tous deux à Roanne.

Ont fait signifier à MM. Méret et Compagnie, gérants de la société dite l'Union des tisseurs roannais, qu'ils n'entendent plus faire partie de ladite société.

A LOUER DE SUITE DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS

RUE SAINT-JEAN, 67, à Roanne.

S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant ; Ou à M. CHARLES BRISEBRAS, cafetier à Roanne, près le pont.

L'IRIS

Société d'Assurances mutuelles contre la GRÈLE. Autorisée par Ordonnance royale et Décrets impériaux des 21 février 1844, 2 mai 1859, 22 février 1856, 11 septembre 1857 et 7 février 1863.

Pour toute la France

Siège social : à PARIS, rue de RICHELIEU, 39. Directeur-Gérant : M. Lucien DOULADOURE, avocat.

Secrétaire-Général, chef de comptabilité : M. Louis SAMAZAN.

L'Association fédérative et départementale L'IRIS offre en même temps et le bon marché que les uns espèrent trouver dans les Sociétés créées pour un seul département, et la sécurité que les autres recherchent dans une grande et forte société.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour se faire assurer, à M. SARRAZIN, agent-général au Coteau-Roanne.

ON DEMANDE Une cuisinière, un domestique et un jeune garçon. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

ON DESIRE trouver un commanditaire mandataire, pouvant fournir une somme d'environ 3 à 4000 francs pour une industrie très-lucrative. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Ensemble ou séparément DEUX

VASTES MAGASINS

Ayant servi d'atelier teinture, pouvant servir à des ateliers de serrurerie, de menuiserie ou poudrôt de marchandises, avec logement au-dessus. S'adresser à M. MASARD cadet, rue Impériale, à Roanne.

A LOUER Au 1^{er} Novembre prochain VASTES MAGASINS

REMISE, LOGEMENTS 1^{er} PREMIER Situés rue Sainte-Elisabeth, 61, rue de la Chapelle, 1, place du Marché.

Ces magasins conviennent pour un commerce d'épicerie en gros ou pour tout autre genre de commerce. S'adresser à M. TACON fils, hôtel Saint-Louis, à Roanne.

A VENDRE

A DE TRÈS-BONNES CONDITIONS et avec de grandes facilités pour les paiements

DIVERS IMMOBILES

Situés à Roanne. Consistant : 1^{er} en un terrain de murs, en Corps de BATIMENTS avec dépendances actuellement occupés et d'un bon rendement ; 2^e en EMPLACEMENT d'une MAISON d'habitation bourgeoise, pouvant être avantageusement affectés à la fabrication de la cotonne, et dont on peut donner de suite la jouissance. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE UN FONDS D'ÉPICERIE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ Situés à Roanne, rue des Planches, 7. S'adresser à M. BERTHELIER, qui exploite ledit fonds. 5—5

A VENDRE En gros ou en détail DES

TERRES

AVEC PRISE D'EAU Et plantées de beaux peupliers. Situées lieu du Rivage. Entrée en jouissance de suite. S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE A L'AMIABLE 1^{re} UNE MAISON

Située aux Baraques-Mulsant. Cette Maison forme l'angle de la rue Saint-Laurent et de la rue Mulsant, et se compose de Rez-de-Chaussée, premier et deuxième étages, Caves, Greniers, Boutiques de tissand, Cour et Dépendances, formant cinq logements, dont un bureau de tabac ;

2^e UN PRÉ

Situé à Saint-André, lieu de Corbet. D'une contenance d'environ un hectare. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. Dumont, meunier à Saint-André, lieu de Corbet, ou à M^e VAILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE UN FONDS DE CONFISER ET PATISSIER

BONNE SITUATION S'adresser au bureau du journal.

M. LELOUTRE, marchand de chevaux, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de Normandie, avec un convoi de 30 chevaux d'attelage, de selle et de poste, qui seront vendus aux enchères, à Vichy, le 22 et le 23 mai, chez M. LANÇOIS, maître d'hôtel à Vichy (Allier). 2—1

A VENDRE A L'AMIABLE Une jolie

PETITE PROPRIÉTÉ

Située commune de Villerest, lieu de la Mirandole, à 3 kilomètres de Roanne.

Elle se compose de maison, jardin, cour, terre, pré, vigne, ayant le tout une superficie de 6 hectares 80 ares environ, d'un seul tènement.

S'adresser à M. COTE, marchand de parapluies, rue Impériale, n° 78, à Roanne. 3—1

REVUE ILLUSTRÉE DES EAUX MINÉRALES, BAINS DE MER, STATIONS HIVERNALES.

La *Revue illustrée*, publiée à Paris, 36, rue Montholon, est la continuation de la *REVUE DES EAUX* et de la *FRANCE MÉRIDIONALE* fusionnées.

La *Revue illustrée* s'adresse aux cent mille touristes, voyageurs, fantaisistes, nomades, cosmopolites, convalescents et malades, qui fréquentent, selon les saisons, les Casinos, les Kursals, les Cercles, les Bains, les Stations estivales et hivernales de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne, de la France et de l'Algérie.

La *Revue illustrée* publie chaque semaine une Chronique des eaux, les Echos de Paris, des Nouvelles du Sport et du Canotage, des Théâtres, des Arts, des Sciences et de la Littérature, ainsi que des Variétés médicales.

La *Revue illustrée*, par ses gravures splendides, rivalise avec les meilleures publications illustrées. Son papier et sa typographie ne laissent absolument rien à désirer.

La *Revue illustrée* a adopté un mode de publication par 8, 12 ou 16 pages, selon l'importance des saisons.

SON PRIX D'ABONNEMENT EST DE 20 FRANCS POUR TOUTE LA FRANCE, ET DE 25 FRANCS POUR L'ÉTRANGER.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste de 20 francs (de 25 francs pour l'étranger), à M. le Directeur de la *Revue illustrée*, 36, rue Montholon, Paris. Nota. Les personnes qui adresseront directement à la direction de la *Revue illustrée* le montant de leur abonnement d'un an (soit 20 fr.) recevront en prime et gratis, pendant trois mois, *Mon Journal quotidien*, ou, pendant 6 mois, le *Polichinelle*, journal bi-mensuel, illustré pour les enfants, et la magnifique Valse le *Sourire*, de Bernardin, chef d'orchestre des Salons de Vichy.

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Balbigny, Briennon, Chénier, Comm-Vernay, Cordelle, Coteau, Lentigny, Nandax, Neulize, Ouches, Parigny, Perreux, Pinay, Pouilly-les-Nomains, Pouilly-sous-Charlieu, Rorges, St-Cyr-de-Favière, St-Jodard, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, St-Vincent, Villefontaine, Villereuil, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, le *Journal de Roanne*, *L'Écho roannais*, le *Nouvel Écho de la Loire*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. rectay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgneuf.

Chez M. sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la
Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et
route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy,
Régny, Charlieu, Charolles, et toutes les
communes desservies par le bureau de
Roanne.
11 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route.
3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison.
7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà,
Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 14 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Moulins	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Étréaux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Balbigny	Feurs	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	12 5	12 27	12 35	12 41	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10
soir	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30
matin	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30
soir	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Balbigny	St-Jodard	Vendanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapacaudière	St-Martin-d'Étréaux	St-Germain-des-Fossés	Vichy	Moulins	Paris
matin	8 37	9 33	10 30	11 37	11 50	12 3	12 5	12 27	12 35	12 41	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10
soir	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30
matin	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30
soir	8 45	9 41	10 38	11 45	11 58	12 41	12 43	12 56	1 4	1 13	1 30	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 50	6 30

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 25 m. midi 47 et 4 h. 51.

Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 27. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 21 Mai 1865

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Paris, le 14 mai 1865.

Monsieur le Préfet,

L'article 22 du décret réglementaire pour l'élection des députés au Corps législatif, en date du 2 février 1852, est ainsi conçu :

« A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé. »

« Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clés restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé. »

Cette disposition a été implicitement étendue par la loi du 7 juillet suivant, aux élections des conseillers d'arrondissement et des conseillers généraux.

Elle a été textuellement reproduite dans l'article 38 de la loi du 5 mai 1855, au sujet des élections des conseillers municipaux.

Malgré ces prescriptions formelles, on a négligé, dans un trop grand nombre de communes, de faire l'acquisition des boîtes fermées dont la loi exige l'emploi. Cette inexécution des règles établies a provoqué, dans plusieurs circonstances des récriminations qui ont été portées jusque devant le Corps législatif.

Je reconnais volontiers, Monsieur le Préfet, qu'il ne faut pas s'exagérer la gravité de ces incidents, et que, dans la plupart des cas, les faits critiqués s'expliquaient par la bonne foi même qui présidait au scrutin. Toutefois, je crois devoir vous engager à rappeler les maires à la stricte observation de la loi.

Ce n'est pas que je regarde les garanties qu'elle a établies comme nécessaires pour prévenir des fraudes dont les maires sont détournés, non-seulement par leur dignité de fonctionnaires, non-seulement par la certitude d'encourir l'énergie réprobation de l'administration supérieure, mais encore par les sentiments les plus simples de l'homme d'honneur. Mais ces précautions sont utiles pour empêcher des irrégularités qui peuvent vicié les éléments de l'élection, et aussi pour prévenir les soupçons, même injustes, auxquels, dans les luttes politiques, les candidats et leurs partisans se laissent trop souvent entraîner.

Veillez donc, Monsieur le Préfet, inviter les maires des communes qui n'en sont pas encore pourvus, à proposer au conseil municipal l'achat d'une boîte qui servira pour les élections des conseillers municipaux, des membres des conseils d'arrondissement et des conseils généraux et des députés. Je ne vous envoie pas de modèle : l'uniformité des ur-

nes n'est nullement nécessaire : la boîte la plus ordinaire, convenablement disposée, suffira.

Cette acquisition n'exigera qu'une dépense minime, et moyennant un sacrifice insignifiant pour le budget municipal, il sera en même temps satisfait au vœu de la loi et à ce sentiment, non moins respectable, qui veut que la loyauté de l'homme public soit à l'abri de tous les doutes.

Je vous serai obligé de me rendre compte des résultats que vous aurez obtenus.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

M. le Préfet de la Loire a adressé la lettre suivante à M. le Maire de Saint-Etienne :

Saint-Etienne, le 15 mai 1865.

Monsieur le Maire,

Napoléon I^{er}, captif sur le rocher de Sainte-Hélène, s'est rappelé l'héroïsme des habitants du Forez. Il a dit : Je lègue 50,000 fr. au département de la Loire.

Vous connaissez l'emploi du revenu de ces 50,000 fr. Chaque année nous les convertissons en prix décernés à des actes de courage et de vertu.

L'Empereur Napoléon III, toujours plein de sollicitude pour ceux qui travaillent et qui souffrent, a exprimé le désir que cette année le legs soit employé en faveur des ouvriers les plus éprouvés par la crise industrielle en ayant soin, toutefois, que chaque allocation offre le double caractère d'un prix et d'un secours.

Pour me conformer au désir de Sa Majesté, je vous prie, Monsieur le Maire, de me présenter vingt-un ouvriers, pères de famille, méritant d'être récompensés à raison de leur moralité et d'être aidés dans leur lutte contre les rigueurs de la crise industrielle. Je leur accorderai à chacun une allocation de 100 francs.

Agréez, Monsieur le Maire, etc.

Le Préfet de la Loire,
L. SENCIER.

— Jeudi prochain, jour de l'Ascension, il sera procédé à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Roanne. M. le Préfet de la Loire a bien voulu accepter l'hommage de

désormais que pour te consacrer les pensées, les sentiments, les actions de ma vie entière. Quelque part que le destin m'entraîne, ton image adorée sera ma seule compagne. Que la fortune m'élève ou m'abaisse, qu'importe ? Je serai toujours assez riche, assez grand, puisque j'ai ton cœur.

— O Jules ! que ces paroles sont douces à mon cœur désolé ! mais je n'accepte point cette abnégation de toi-même : je ne veux pas que mon souvenir soit un obstacle aux brillantes destinées qui sont dues à tes talents et à la noblesse de ton caractère.

— Que dis-tu ? de brillantes destinées !... tout ici-bas est vain, fugitif, illusoire ; une seule chose est réelle : l'amour, l'amour vrai. Cette union sublime de deux cœurs qui sentent de même, qui s'attirent, se cherchent et se confondent, voilà ce qui est doux. Tout le reste ne vaut pas un regret.

— Mais ce bonheur que procure un lien tissé par l'amour, une autre que moi peut te le rendre, et tu ne dois pas y renoncer. C'est assez d'une victime.

— Jamais. J'ai vu Odilie, j'ai compris son âme, j'en suis aimé, et je pourrais parjurer le noble sentiment qu'elle m'inspire ! non : ce sentiment n'a point sa source dans les viles passions qui énervent un cœur vulgaire. Il est ma vie, plus que ma vie ; car ainsi que mon âme, il survivra, j'en ai la conviction, aux formes périssables de notre existence mortelle.

Jules ouvrit une fenêtre qui donnait sur la campagne, y attira doucement Odilie, et reprit avec chaleur : Vois-tu les astres de la nuit blanchir à l'horizon ? qu'ils soient les témoins du pacte sacré qui nous lie dans cette vie, comme dans l'éternité ! Parmi eux, peut-être, il en est un que l'Eternel a désigné pour être le refuge des amants malheureux, pour les réunir lorsqu'ils quittent ce globe misérable, cette terre d'exil, où une préférence humaine sacrifie à de folles convenances les plus tendres, les plus légitimes penchants de la nature. Séparons notre âme des vils intérêts de ce monde, et que, par la pensée,

cette fête. Voici le programme que M. le Maire vient de faire afficher :

« A onze heures, réunion à la Sous-Préfecture des autorités qui accompagneront M. le Préfet sur le lieu de la cérémonie. »

« A onze heures et demie, bénédiction et pose de la première pierre de l'édifice. »

« Avant, pendant et après la cérémonie, il sera tiré des salves de coups de boîte. »

« Des distributions de vin seront faites aux indigents, par les soins des dames du Phénix. »

— Le Concert que nous avons annoncé au bénéfice de la construction de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, aura lieu jeudi prochain, à huit heures du soir. Presque chaque soir, les sociétés musicales de notre ville vont s'exercer dans ce monument grandiose qui fait honneur à l'architecte qui en a produit les plans, et à l'entrepreneur qui l'a construit. L'édification de cette église a coûté beaucoup plus qu'il n'avait été prévu, et a absorbé toutes les ressources de la fabrique. Nous sommes persuadés que tous nos concitoyens s'empresseront d'aller offrir leur obole pour l'achèvement de cette belle construction, qui touche à sa fin.

Ce concert est donné par les sociétés musicales de notre ville, qui ont obtenu le concours de M. et Mme Soustelle, artistes du Grand-Théâtre de Lyon.

On distribue des billets de souscription à l'avance, chez M. Durand, libraire, et chez M. Julien-Verger, rue Impériale.

Le prix des billets est : cinq francs pour les places réservées et numérotées ; deux francs 50 c. pour les premières places ; et un franc pour les secondes. Toutes les places auront des sièges.

Nous ne connaissons pas encore le programme du Concert.

On a placé des lustres à toutes les arcades de la nouvelle église de Notre-Dame-des-Victoires. Ces lustres, d'un style simple et tout doré, ne nous paraissent pas s'harmoniser avec le style de l'église.

— Les époques des examens des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité de l'instruction primaire, pour la deuxième session de 1865, sont fixées de la manière suivante :

elle s'élève vers ce séjour de la céleste protection ; alors, l'immensité fut-elle entre nous, cette douce contemplation nous rendra comme présents l'un à l'autre, nous rappellera ces courts instants d'une douloureuse effusion, et soutiendra notre courage.

Odilie jetait de tristes regards sur la voûte étoilée du ciel, et son pâle visage où se reflétait la vague lumière de l'astre des nuits, en recevait une expression sublime d'amour et de mélancolie. Sa main tremblait dans celle de Jules.

— Rassure-moi, ô ma chère Odilie ! continua Jules d'une voix suppliante ; dis-moi que, malgré l'absence, je vivrai dans ton cœur, et que toujours tes pensées se confondront avec les miennes, dans le souvenir de cette heure marquée par nos tristes adieux.

— Ah ! je le sens, l'amour payé d'amour est impérissable ; oui, Jules, je te le promets : mon seul bonheur sera désormais d'échapper aux importunes relations du monde, pour venir confier à cette solitude mes secrètes douleurs : elle verra mes larmes, elle entendra mes soupirs ; et si je puis goûter quelque consolation, ce sera de savoir qu'au même instant je serai l'unique objet de tes vœux et de tes pensées.

— J'ai encore une faveur à implorer de toi : laisse-moi couper une boucle de tes cheveux, et que, placée sur mon cœur, cette portion de toi-même le pénètre sans cesse de la consolante certitude de ton amour.

— Que me demandes-tu ? Songe au devoir inflexible qui déjà m'est imposé, et qui déjà murmure de ce doux extrement.

— Et toi, songe que nous allons nous quitter, peut-être pour ne plus nous revoir : songe que ce gage de ton amour sera le seul que je recevrai de toi. Ah ! l'exil qui va nous séparer, est trop douloureux pour que tu y ajoutes encore la privation d'un bien si cher à ma tendresse.

Odilie garda le silence, mais un doux regard parla pour elle ; elle laissa prendre ce qu'elle n'osait donner, et Jules fut bientôt possesseur de ce gage innocent du plus tendre amour. Il

Aspirants, le jeudi 27 juillet, pour les épreuves écrites obligatoires.

Aspirantes, le mercredi 2 août, pour les épreuves écrites obligatoires.

Aspirants, le lundi 31 juillet, pour les épreuves facultatives.

Aspirantes, le vendredi 4 août, pour les épreuves facultatives.

Les candidats devront se faire inscrire à l'inspection académique, à l'hôtel de la Préfecture, d'ici au 27 juin prochain.

— M. Garin, actuellement receveur de l'enregistrement et des domaines à Laissac (Aveyron), vient d'être appelé au bureau de Lapacaudière (Loire).

Il remplacera M. Légier-Desgranges, nommé au bureau d'Auzances (Creuse).

— Les assises du département de la Loire pour le deuxième trimestre de 1865, s'ouvriront à Montbrison, le lundi douze juin prochain, à huit heures du matin. Elles seront présidées par M. Français, conseiller à la Cour impériale de Lyon, assisté de MM. Roux, vice-président au Tribunal de première instance de Montbrison, et Dorier, juge au même Tribunal.

— Un incendie, qui avait pris tout à coup des proportions effrayantes, s'est déclaré, vendredi dernier, à 7 heures et demie du soir, dans les combles de la maison de M. Gay, vétérinaire, située sur la place Saint-Etienne, à côté de la halle aux blés.

Aux premiers cris d'alarme, les autorités municipales et administratives sont accourues pour organiser les secours. La compagnie des pompiers n'a pas tardé d'arriver, et avec le concours et le zèle des personnes portées de bonne volonté, on a bientôt été maître du feu, et à huit heures et demie, il n'y avait plus de danger. Tout le monde a fait son devoir ; chacun se mettait volontiers à la chaîne. Nous y avons remarqué plusieurs ecclésiastiques, et les frères des écoles chrétiennes, qui sont restés sur les lieux jusqu'à plus de dix heures, reformant la chaîne chaque fois qu'il en était nécessaire.

On a remarqué l'infériorité du matériel de notre compagnie des pompiers. Leurs pompes

allaient exprimer l'ivresse de sa reconnaissance, lorsque la cloche de la grande porte du château, interrompant le silence de la nuit, résonna coup sur coup. A ce bruit, une vive inquiétude s'empara d'Odilie. Il faut nous séparer, s'écria-t-elle ; adieu, Jules, adieu ; conserve ta vie si tu veux que je vive, et n'oublie pas la malheureuse Odilie.

Jules obéit, il s'éloigna en baissant la main de sa bien-aimée, où tombèrent deux larmes brûlantes.

Odilie rentrait au château, lorsqu'elle fut rencontrée par Céphise, qui lui dit assez brusquement : Ma cousine, j'allais vous chercher ; votre époux vient d'arriver ; il vous attend. A ce mot d'époux, tout son sang fut comme glacé dans ses veines ; elle chancela, s'arrêta pour reprendre un peu de calme, et tremblante encore, entra dans le salon.

Un jeune homme, d'une tournure élégante, d'une figure animée, et qui ne manquait pas de noblesse, s'avança vers elle, et lui dit avec aisance : Mademoiselle, je me présente à vous avec des droits qui me sont bien chers, puisqu'ils vont m'assurer la possession de votre main ; puis-je vous compléter ma félicité en y joignant le don de votre cœur.

Monsieur, répondit Odilie d'une voix mal assurée, je remplirai la volonté de mon père.

— Hélas ! j'ai comme vous, j'ai perdu le mien peu de jours avant mon départ de l'Amérique. A ses derniers moments, il m'a fait jurer de n'avoir que vous pour épouse. Ce serment fut fait avec l'insouciance d'un cœur indifférent ; mais je vous vois, et je sens que mon bonheur dépend aujourd'hui de son exécution.

Odilie avait le cœur trop plein pour être sensible à ce compliment. Elle s'assit, et le jeune homme prit place entre elle et Céphise : « Je ne fais que d'arriver, continua-t-il ; j'aurais pu remettre à demain ma première visite ; mais j'ai pensé qu'en affaire pareille, il n'y avait pas de temps à perdre. Je m'applaudis de cet empressement ; car vos attraits sont bien au-dessus de

pouvaient à peine lancer l'eau jusqu'au milieu du bâtiment incendié, tandis qu'une pompe envoyée par M. Martin-Gubian, beaucoup plus petite que celles de la ville, atteignait facilement le lieu du sinistre, et a contribué beaucoup à se rendre maître du feu.

Le feu a dévoté les mansardes et une partie du troisième étage. Les causes qui l'ont communiqué sont jusqu'ici inconnues.

Nous ne connaissons pas encore l'étendue du dommage, qui est couvert par une assurance à la compagnie la Providence.

Comme toujours, cet incendie a donné lieu à des actes de courage et de probité qu'il importe de signaler.

Une grande partie du mobilier, tout le linge et les objets précieux du troisième étage ont été sauvés par le dévouement de deux hommes qui, sans calculer le danger imminent qu'ils couraient, ont enfoncé les portes, assistés des gendarmes, et ont séjourné dans les chambres, malgré les flammes au-dessus de leur tête, tout le temps nécessaire pour enlever tout ce qui était possible de l'être.

Ces deux hommes, L. Coutaudier et Barbier, sont des soldats en réserve, travaillant à Roanne, pour l'administration de Saint-Alban. Coutaudier s'est particulièrement distingué; il a eu son pantalon et sa blouse brûlés. Pour éviter les flammes, il était obligé de se tenir courbé. Parmi les objets précieux qu'il a pu sauver, se trouvait une montre et une chaîne en or d'un grand prix, dit-on, qu'il n'a pu remettre au propriétaire que le lendemain matin.

Grâce au courage de ces deux hommes, le locataire ou la Cie d'Assurances aura moins de pertes à supporter.

On est d'autant plus heureux de signaler cet acte de courage, que Coutaudier n'en est pas à son début. Deux fois à Roanne, une fois à Lille, une autre à Lyon, les journaux ont signalé son dévouement dans des cas d'incendie.

On cite aussi un nommé Faisant, qui a servi plusieurs années dans la marine.

— Une épouvantable tempête s'est abattue, lundi dernier, sur le bassin de Rive-de-Gier.

Les ravages sont très-considérables; ils s'étendent aux communes de Rive-de-Gier, Grand-Croix, Lorette, Chagnon, Saint-Romain, Saint-Martin, Tartaras, Dargoire. Après avoir démolé toute cette contrée, dévasté les récoltes, déraciné les arbres, raviné le sol, l'orage s'est dirigé sur le canton de Mornant (Rhône).

On ne saurait encore évaluer, même approximativement, les pertes causées par ce sinistre.

Les vignes sont complètement hachées; elles en auront, dit-on, pour deux ans avant de se remettre. Les pommes de terre, dont les tiges étaient déjà sorties, sont à peu près perdues; celles qui avaient été plantées en dernier lieu donneront cependant quelque récolte. Les blés sont détruits en très-grande partie. Les prés seuls pourront donner une seconde coupe.

Les villes et les villages ont subi aussi des dommages. En maintes maisons, les vitres ont été cassées et les toitures obstruées par la grêle ne suffisaient plus à l'écoulement des eaux qui se sont répandues dans les greniers et de là dans les appartements où elles ont causé de graves avaries. Les populations agricoles qui ont vu s'écrouler en un quart d'heure ou vingt minutes, toutes leurs espérances et le fruit de leur travail d'une année entière, sont plongées dans la consternation.

Le vallon de Rive-de-Gier n'est pas le seul qui ait à en souffrir. A Givors, St-Fons, St-Denis-de-Bron, Vénissieu, Dessenie, le fleau a détruit en quelques minutes les récoltes sur pied. Les territoires de Ste-Foy, Ecully, ont aussi été gravement atteints. Dans les endroits les plus fortement frappés, et surtout à Vénissieu et à Saint-Fons, les champs de blé ont été littéralement hachés, les jardinages écorchés et les vignes complètement mutilées, dépouillées de leurs nouvelles pousses déjà chargées de formes. Pour certains petits propriétaires, c'est un désastre complet.

— Gouverneur, l'auteur du vol commis au château de Saint-Georges-de-Baroilles, dont nous avons parlé dans notre numéro du 30 avril dernier, a été jugé à l'audience de police correctionnelle

de vendredi dernier, et a été condamné à 15 mois d'emprisonnement: sa femme, qui avait été arrêtée comme complice a été acquittée. Boire Pierre et Barnichon Joseph, accusés avec lui de complicité par recel, ont été condamnés à six jours d'emprisonnement.

— L'adjudication des bâtiments de divers genres à élever sur la gare du chemin de fer à Amplepuis, si elle n'est pas déjà donnée, dit le *Journal de Villefranche*, le sera, dit-on, très prochainement; les travaux préparatoires commenceront de suite. Cette circonstance fait fortement présumer cependant que quoique la nouvelle qui fut répandue, il y a quelques mois, qu'un service de Lyon à Tarare et de Roanne à Amplepuis serait établi, ayant que la montagne des Sauvages fût percée, ait été contredite plus tard, une fois ces bâtiments élevés, ils ne resteront pas à attendre l'achèvement de ce tunnel, pendant deux ou trois ans sans savoir profiter des bénéfices que leur offriront ces deux sections en les livrant de suite au public.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 13 au 20 mai 1865.

Mariages (3).

Barret Jean, tisseur, 28 ans, et Lachaize Caroline, tisseuse, 25 ans.

Bussion Jean-Baptiste, notaire, 39 ans, et Gaillard Antoinette, propriétaire, 33 ans.

Epinat François, tailleur d'habits, 28 ans, et Bourienne Jeanne, 24 ans.

Naissances (9).

Verger Anne, fille de Jean-Marie Verger, et de Beaulieu Françoise. — Chauvin Marie, fille de Jean Chauvin, et de Devigne Adèle. — Dumas Claudine, fille de Claude Dumas, et de Billard Antoinette. — Massotier Antoine, fils de Charles Massotier, et de Baisse Péronille. — Gay Louis, fils de Claude Gay, et de Valois Madeleine. — Livet Pierre, fils de Benoît Livet, et de Fillon Denise. — Alliot Claude, fils de Claude Alliot, et de André Marie. — Darriet Gabrielle, fille de Nicolas Darriet, et de Boirrot Marguerite. — Perrichon Matthieu-Louis, fils de Jean Perrichon, et de Bigre Nathalie.

Décès (6).

Rondier Jean, vitrier ambulant, célibataire, 24 ans. — Durier Denis, 14 mois. — Bourmichon Antoine, 40 jours. — Guillaume Benoit, journalier, célibataire, 57 ans. — Décorêt François, cultivateur, 77 ans. — 1 enfant mort-né.

THÉÂTRE DE ROANNE

Aujourd'hui dimanche, un des ouvrages les plus amusants, avec chants et danses,

PARIS LA NUIT

Pièce mêlée de chants et de danses en 8 tableaux, par MM. DUPEUTY et CORMON, musique nouvelle de M. ARTUS.

LE BRÉSILIEN

Vaudeville en un acte, par MM. H. MEILHAC et HALÉVY.

LA RONDE DU BRÉSILIEN

Chantée par MM. TESSIER et RENÉ.

UN JOLI MÉNAGE

Vaudeville en 1 acte, par M. BERNIER.

— L'Empereur continue ses excursions algériennes par la province d'Oran. Sa Majesté a été reçue dans cette ville au milieu du plus grand enthousiasme. Les épisodes les plus pittoresques ont signalé ce voyage. En voici quelques-uns recueillis çà et là dans les correspondances envoyées d'Algérie à tous les journaux de Paris et dans les journaux même de la colonie.

Le général Fleury a retrouvé à la Trappe de Staouéli un des anciens soldats des guides et a eu avec lui, d'après le *Moniteur de l'Algérie*, la conversation suivante :

— Comment, lui disait le général Fleury, vous est venue l'idée d'entrer dans la Trappe? Je ne me serais jamais douté que, du régiment des guides, on passât dans le cloître. Ce n'est certainement pas moi qui vous ai inspiré cette vocation? — Je vous demande pardon, mon général, c'est vous qui me l'avez donnée. — Comment! moi! et comment cela? — Vous m'avez si bien appris à obéir que la discipline du cloître ne m'a pas paru au-dessus de mes forces.

Sa Majesté a été reçue dans les deux mosquées

d'Alger par les chefs des rites *hanafi* et *meliki*, et le clergé musulman a récité les prières prescrites par le Coran pour la conservation des souverains. C'est la première fois qu'un prince catholique est reçu avec cette solennité par les prêtres des sectateurs de Mahomet. Un souvenir historique intéressant se rattache à l'une des mosquées d'Alger.

La construction de ce monument fut confiée au commencement du dernier siècle à un architecte génois qui était esclave à Alger. Par un sentiment religieux, cet architecte donna à cette mosquée la forme d'une croix: le dôme forme un centre auquel viennent aboutir quatre nefs voûtées. Les musulmans ne s'aperçurent de la forme chrétienne du monument que lorsqu'il fut achevé, et ils firent expier par une mort cruelle la réminiscence religieuse de l'architecte.

A Blidah, un groupe de jeunes filles a offert à l'Empereur une corbeille de vers, et une d'elles a récité ce gracieux compliment :

Souverain, père, époux, soyez trois fois heureux! Sire! que le Seigneur vous aide en toutes choses, Et pour Celle avec qui vous partagez nos vœux, Prenez ce souvenir de la ville des roses.

Au temps de la domination turque, Blidah était une sorte de Capoue, une ville de repos et de plaisir que les poètes arabes appelaient la petite rose (*ourida*). Un tremblement de terre l'a détruite presque entièrement en 1825. Non loin de Blidah commencent les gorges de la Chiffa, un défilé des plus grandioses, et où un de nos généraux a pratiqué une route magnifique. L'Empereur a suivi ce chemin pour se rendre à Médéah, et a déjeuné dans une auberge située au bord de la route.

La ville de Médéah, située à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, est remarquable par sa végétation européenne, qui ne ressemble plus à celle de la plaine de la Mitidja. La température y est toujours beaucoup plus basse que dans les autres villes d'Algérie.

Une grande fête a été offerte à S. M. au palais Mustapha par le maréchal duc de Magenta. L'effet, dit-on, a été splendide. Voici le menu tout africain du souper. Ne dirait-on pas un repas du temps de Salammô :

Potage de tortues du Boudouaou.

Relevés. — Porc-épic garni de rognons d'antilope; quartiers de gazelle de l'Ouargia; filets de carcassons de l'Oued-Hallouf.

Entrées. — Salmis de poules de Carthage; coquillettes d'antilope; pains d'outardes des Chotts.

Rôtis. — Autruche de l'Oglat-Nadja; jambons de sangliers.

Entremets. — Scicquams du Hammah; œufs d'autruche à la coque; gelée de grenades à la Staouéli.

Pâtisseries arabes. — Onidax, macroûdes, sarakborachs, oribias.

D'après la France, l'Empereur aurait acheté la propriété princière de la Reghaia, non loin d'Alger.

En somme, tout le monde s'accorde à espérer les plus heureux résultats du séjour de S. M. sur cette belle terre algérienne.

— Les nouvelles d'Algérie continuent à attester l'heureuse impression produite sur la population coloniale et indigène par la présence de l'Empereur.

On dit qu'avant de quitter la terre d'Afrique, S. M. érigera l'évêché d'Alger en archevêché, et créera un évêché à Constantine, peut-être même à Oran.

— Jeudi dernier, le sieur Martin, de St-Martin, commune de Miribel, conduisait une charrette attelée de deux chevaux et chargée de fumier. Son beau-père le suivait côte à côte; un enfant guidait un mulet par derrière. L'orage était menaçant, et tous hâtaient le pas.

Tout-à-coup une détonation se fait entendre, et renverse les chevaux, le tombereau, les deux guides, l'enfant et le mulet.

Après quelques minutes de torpeur, les malheureux foudroyés reprirent connaissance et se relevèrent; mais le sieur Martin et son cheval timonnier gisaient raides morts.

M. Martin était âgé de trente ans. Son beau-père doit la vie à un écart du cheval en flèche. La foudre l'a effleuré pendant qu'il cherchait à ramener en droite ligne l'animal effrayé.

rieux; ses manières étaient faciles, et n'avaient rien de vulgaire; mais, dans ses yeux, dans son sourire, on voyait une certaine expression de cynisme, et il montrait dans ses discours une dérision qui ne peut s'allier avec la noblesse des sentiments. Il n'y a que l'insensibilité qui puisse rire de tout. Les paroles qu'il avait adressées à Odilie pendant l'absence de Céphise, annonçaient pour le moins beaucoup de légèreté et des goûts de dissipation bien opposés à ceux de l'Ange du Bocage. Cette discordance morale frappa vivement l'âme sensible d'Odilie, surtout lorsque l'image de Jules, dont son cœur était plein, vint lui servir d'objet de comparaison. L'amour et la vérité se trouvaient d'accord, et la crainte de ne pouvoir estimer son époux se joignit à la certitude qu'elle avait déjà de ne pouvoir l'aimer.

« Odilie, vous ne répondez rien? reprit Céphise après un moment de silence.

— Je ne connais point assez M. de Suligni pour me permettre de le juger.

— Les apparences sont en sa faveur, et sans faire tort à M. Jules, il me semble qu'il le vaut bien.

— Cela peut être; mais mon cœur en juge autrement.

— Le cœur!... le cœur nous trompe souvent, ma chère amie; nous devons nous en défier. M. Jules...

— Pardon, ma cousine; mais je ne me sens pas bien, j'ai besoin de repos. » En disant cela, Odilie prit un flambeau, et se retira dans son appartement, où elle fut suivie par la bonne Marianne.

« Marianne, s'écria-t-elle, dès qu'elle fut libre de donner un libre cours à la douleur dont elle était oppressée, c'en est donc fait, il est arrivé; plus d'espérance!

— Pauvre enfant! Mais pourquoi tant de désespoir? Je l'ai vu ce monsieur; il n'est peut-être pas si beau garçon que M. Jules; mais il a l'air plus gai.

— Et toi aussi, Marianne, tu blesses mon cœur par une odieuse comparaison!

M. Martin était vêtu d'une limousine dont il avait redressé le capuchon sur sa tête. La foudre a brûlé son chapeau sans traverser le tissu de laine du burnous.

Le tonnerre n'a laissé sur la victime d'autres traces qu'une excoarication à la lèvre inférieure et une faible égratignure au sein gauche.

— Le comice viticole de Mâcon vient de décider qu'une exposition de tous les vins français aurait lieu à Mâcon, au mois d'août prochain. Un congrès dans lequel toutes les questions intéressant la viticulture seront traitées, complètera l'exhibition. Appel a été fait par le comice de Mâcon à toutes les sociétés d'agriculture des pays vignobles. Les adhésions arrivent en masse.

— Une expérience pleine d'intérêt et dont les conséquences peuvent être fort importantes vient d'être faite à Nantes. Un constructeur habile auquel l'agriculture et l'industrie doivent déjà l'invention de plusieurs machines, M. Lotz aîné, a essayé de résoudre le problème de la locomotion par la vapeur sur les routes ordinaires, et le récit publié par le *Phare de la Loire* prouve que cette tentative a réussi. Une machine à laquelle on a donné le nom de *Avenir* a inauguré le service de Nantes à Nort, et a fait en deux heures le trajet qui est de 29 kilomètres. Sa longueur totale est de 5 mètres, sa largeur de 1,80 en dehors des roues; son poids est de 7,000 kilogr., y compris sa provision de charbon et l'eau qui se renouvelle à deux réservoirs pendant le parcours. Le conducteur, à l'aide d'un gouvernail, la dirige aussi aisément qu'un pilote manœuvre un steamer. La seule difficulté qui ne paraît pas avoir été complètement vaincue est la conversion dans les courbes d'un rayon restreint, et encore ne faisons-nous ici allusion qu'à un contre-temps qui s'est produit à l'aller et qui a été évité au retour. M. le sénateur Ferdinand Favre, maire de Nantes, assistait à cette expérience et s'est associé aux espérances que ce premier succès autorise.

— On écrit de Suède à l'*Agence Havas*: M. de Corsell, lieutenant-colonel suédois, vient d'inventer une nouvelle lampe dont l'essai a eu lieu à Stockholm le 30 avril. La clarté qu'elle donne est trois fois plus intense que celle du gaz; les frais d'entretien sont de moitié moins coûteux que le gaz et trois fois moindres que ceux occasionnés par le pétrole. La matière dont se sert l'inventeur est la térébenthine non purifiée.

— Mme Sand avait envoyé ses compliments de condoléance à Jules Janin, à la suite de l'élection de M. Prévost-Paradol. Le critique des *Débats* lui a, dit-on, adressé en réponse, un quatrain ainsi conçu :

Je vois l'Académie où vous êtes présente.
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau;
Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante,
Vous au moins comme quatre et moi comme zéro.

— M. Prévost-Paradol, rédacteur des *Débats*, le plus jeune des quarante de l'Académie, serait, dit-on, sur le point d'abandonner la religion juive dans laquelle il est né, et dont il était toujours resté l'adepte très-fervent. C'est à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et académicien, que reviendrait l'honneur de faire entrer son jeune et brillant collègue dans le giron du catholicisme.

— Le docteur Athénée, qui vivait il y a 840 ans, prétend que l'on peut regarder le citron comme un antidote souverain contre la piqure des vipères et des serpents venimeux. Il cite l'exemple de deux hommes qui furent un jour condamnés, en Egypte, à être piqués par des aspics et autres reptiles venimeux. En allant au supplice, l'un des deux mangea un citron que lui avait donné un cabaretier, et le poison ne l'atteignit pas; l'autre mourut aussitôt. On répéta la même opération devant le juge, et le même phénomène se reproduisit.

En 1863, le citron a guéri la piqure d'une vipère, bien que l'enflure eût déjà gagné le corps du malade.

En 1864, à Nîmes, le citron a guéri un charbon provenant de la piqure d'une grosse mouche. Il est bon que l'on sache que les boutons charbonneux ont leur extrémité noire ou couleur de cendre et sont entourés d'un cercle rouge, noir ou violet.

Observation: il faut manger le citron avec son écorce dès que le charbon ou l'enflure apparaît.

— Blessé votre cœur, Dieu m'en garde! Je voulais dire seulement que ce jeune homme, sans valoir M. Jules, peut aussi faire un jour votre bonheur.

— Mon bonheur! quel mot viens-tu de prononcer? Non, non, point de bonheur avec lui.

— Mais s'il a les qualités essentielles du caractère, s'il est bon, aimable?

— Non, ma bonne, nos âmes ne sont pas faites pour s'entendre: dans le peu de paroles qu'il m'a adressées, il en est qui m'ont fait mal. Que parle-t-il d'opulence, de plaisir!... Mon opulence, mes plaisirs, sont d'être aimée de celui que j'aime. Sans cet accord divin de deux cœurs unis par les mêmes goûts, les mêmes sentiments, les mêmes pensées, je ne vois dans tout le reste qu'un vide affreux.

— Mais la nécessité.

— Qu'elle est cruelle!

— Le temps...

— Il ne peut rien sur les âmes qu'anime une véritable tendresse.

— Il faut cependant...

— L'épouser... Oui, je l'épouserai; j'en ai fait le serment; mais lui jouira peu de ce douloureux sacrifice. Mets la main sur mon cœur; ne sens-tu pas là quelque chose qui te dit que mon supplice ne sera pas long, et que j'irai bientôt trouver mon père, et lui demander le prix de mon obéissance?

— Que dites-vous! s'écria Marianne en serrant Odilie dans ses bras et versant d'abondantes larmes; vous vivez; oui, vous vivez pour être heureuse encore.

Rien ne put consoler Odilie. Elle passa une nuit sans sommeil. Sa dernière entrevue avec Jules obsédait son souvenir, et chacune de ses expressions, si délicates quoique toujours passionnées, comparées à la fade galanterie et à la légèreté prétentieuse d'Eugène, ne servait qu'à rendre plus déchirantes les émotions d'un amour sans espoir, et à rembrunir encore les sombres tableaux de l'avenir.

G. de M.

(France Littéraire). (A continuer).

l'éloge que monsieur votre père en faisait dans ses lettres, et mon admiration...

— Vous aurez, dit Céphise, tout le temps d'admirer ma cousine. Avant tout, il est bon de se reconnaître. Je ne doute nullement de votre loyauté: cependant la prudence exige que votre naissance soit constatée par des titres irrécusables.

— Rien de plus juste.

Le jeune homme sortit un portefeuille, et en tira quelques papiers. Voilà, dit-il, mon extrait de naissance, le double de l'engagement contracté, signé et scellé par le père de Mademoiselle et le mien, et une moitié d'anneau qui doit s'adapter à celle qui est restée entre vos mains. Voilà de plus quelques-unes des lettres que M. de Chanssey a écrites à mon père. Hélas! celle-ci est arrivée comme il venait de rendre le dernier soupir.

« Eugène de Suligni... C'est bien cela, dit Céphise, en examinant l'acte de naissance. Cependant, nous allons procéder à la confrontation du reste. » A ces mots, elle sortit pour aller chercher la cassette qui renfermait les pièces correspondantes à celles qu'elle venait de voir.

« Mademoiselle, dit le jeune homme d'un ton assez délibéré, nous ne nous connaissons guère; mais j'espère que nous aurons bientôt fait connaissance. Sans doute en m'épousant, vous cédez plus au devoir qu'à un penchant. Rassurez-vous; je sais vivre. J'adoucirai autant que possible les chaînes de l'hymen; je hais la tyrannie: j'aurai ma devise. Vous serez libre, très-libre, et notre immense fortune vous fera goûter les douceurs de ce superflu qu'on a eu raison d'appeler chose si nécessaire.

— Monsieur, dit Odilie avec l'accent de la timidité, le luxe n'a point présidé à mon éducation, et son éclat me touche peu.

— A la bonne heure; chacun jouit à sa manière, c'est un droit incontestable.

— Je pense, Monsieur, que vous admettez celui de secourir l'infortuné.

— Sans doute. La bienfaisance est une vertu sublime; vous l'exercerez tout à votre aise, pourvu cependant que vous me laissiez de quoi vivre

un peu galement; car, charité bien ordonnée commence par soi-même: le proverbe est un peu trivial; mais il n'est devenu tel qu'à force d'être vrai.

Céphise entra; les pièces furent confrontées, et leur identité se trouva parfaite. « Maintenant, Monsieur de Suligni, dit Céphise, que vos droits sont parfaitement reconnus, il ne reste plus qu'à fixer l'époque de votre hymen.

— Si mes vœux sont écoutés, répondit Eugène, on l'éloignera le moins possible.

— Il me semble, dit Odilie avec un peu d'hésitation, que mon deuil s'oppose...

— Votre père, dit Céphise, s'empressant de l'interrompre, a exigé que l'usage fût enfreint dans cette circonstance. Aucun retard ne vous est permis. Si donc, Monsieur Eugène, vous voulez nous donner huit jours pour faire les préparatifs nécessaires en pareil cas, nous ne retarderons pas davantage l'accomplissement de vos vœux.

— Vos desirs sont des ordres, et je souscris d'avance à toutes vos décisions.

— Allons, voilà qui est convenu: dans huit jours. D'ici là, les convenances ne permettent pas que vous logiez ici; mais chaque jour vous pourrez y venir autant que vous le voudrez; vous y serez reçu avec l'empressement que nous devons au fils de M. de Suligni, et à un époux choisi par le baron de Chansey.

— Je n'aurai pas moins d'empressement à profiter de cette permission, dit Eugène, en se retirant; car tout ici me promet le bonheur.

— Ce jeune homme n'est point mal, dit Céphise, aussitôt qu'il fut sorti; il s'exprime avec facilité, avec grâce même; je pense, Odilie, qu'il sera digne de vous.

Hélas! Odilie était loin de penser de même. Il y a dans la première vue, je ne sais quelle impression soudaine qui attire ou repousse, et trompe rarement. Si d'ailleurs, il ne faut que quelques sons pour juger de la bonté d'un instrument, quelques mots suffisent pour révéler un caractère. Ce jeune homme, vanté par Céphise, n'était certainement pas sans avantages exté-

— On lit dans le *Messenger de Bayonne* :

« Il y a quelques jours à peine, un accident tout à fait dramatique, et qui aurait pu avoir de funestes conséquences puisque la vie de plusieurs personnes était en jeu, avait lieu à la gare de Hendaye. Voici dans quelles circonstances :

Le train de marchandises n° 1,007, venant de Bayonne, au lieu de suivre sa voie ordinaire, prit, on ne sait comment, celle du dépôt qui le conduisait tout droit dans la Bidassoa.

Le chauffeur Cassagnabère, qui avait sa machine sur la voie prête à sortir du dépôt pour faire des manœuvres, remarqua le péril, car le train dévoyé arrivait avec une vitesse assez grande. Monter sur sa machine, serrer fortement les freins et attendre de sang-froid le choc dans l'espoir d'éviter une catastrophe, fut pour l'intrépide Cassagnabère l'affaire d'une minute. Le choc se fit en effet violemment sentir et la machine de secours recula vivement, mais heureusement sans dérailler. Le train 1007 avançait toujours; quelques secondes encore et hommes, machines, train et marchandises allaient disparaître dans la Bidassoa.

Le danger était réel, imminent pour tous; mais le calme, le courage et l'abnégation admirable du brave Cassagnabère étaient à la hauteur du danger. N'écouter que son noble dévouement, Cassagnabère revint de toute la vitesse de sa vapeur sur le train en péril.

Cette fois, le choc formidable retentit au loin. Un premier wagon fut brisé, un second chargé de planches, déraila. Le train s'arrêta à quelques mètres du fleuve, le péril était évité! Tout cela s'était accompli en moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire.

Par un bonheur providentiel, le héros de ce petit drame n'a pas eu la plus petite égratignure. Quelques personnes qui étaient dans le train en ont été quittes pour la peur.

Le mécanicien et le chauffeur du train 1007 ont seuls reçu de légères contusions. »

— Le *Napoléonien* de Troyes annonce ainsi la mort d'un homme assurément fort extraordinaire :

François Chalmel, connu à Troyes sous le nom de *Père Croquinol*, était né le 8 juillet 1794, dans un village près d'Alençon, de parents doués d'une force musculaire tout à fait extraordinaire pour la course. Son père faisait quarante lieues par jour à pied, son frère quarante-cinq et sa sœur trente. Ils sont tous morts à un âge peu avancé. Lui, faisait souvent quarante lieues par jour, et il lui est arrivé une ou deux fois d'en faire quarante-cinq. Courrier du premier Empire, il portait des dépêches tantôt à l'Empereur de Russie, tantôt au chef de l'armée d'Espagne, avec une rapidité presque sans égale. Porteur de dépêches importantes, il fut poursuivi et blessé en 1815, dans les environs de Paris, par des cavaliers allemands, qui lui enlevèrent les papiers dont il était chargé et le laissèrent volontairement échapper. Il courut, la main sur sa blessure, jusqu'à Versailles, où il fut soigné et promptement guéri.

Un suicide par la guillotine. — Devant le tribunal civil de la Seine, dans un procès en nullité de testament, vient de se révéler le fait inouï d'un homme qui a mis lui-même fin à ses jours par le singulier mode de suicide que voici. A Castellamare, en Italie, il imagina de construire de ses propres mains une guillotine, à la confection de laquelle il consacra les deux dernières années de sa vie; puis il plaça sa tête sous le fatal couperet et poussa lui-même le ressort qui, en faisant tomber le couteau, le décapita.

Ce malheureux laissait un testament qui fut attaqué par les héritiers du sang pour cause d'insanité d'esprit. Par jugement rendu en date du 9 courant, le tribunal (1^{re} chambre) faisant droit à cette demande, a prononcé la nullité du testament en s'appuyant sur une monomanie de haine du testateur contre sa famille.

Pour les articles non signés : SAUZON.

Compte-rendu du rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale.

La compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche, de la Lombardie et de l'Italie centrale, a eu, aujourd'hui, 16 mai, l'assemblée de ses actionnaires.

En tant qu'assemblée ordinaire, il lui a été rendu compte des résultats de l'exercice de 1864, de l'avancement des travaux, des dépenses faites et de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 1864.

Il en résulte que sur un total de 3,062 kilomètres, 2645 sont en état d'exploitation et 417 en voie de construction.

Les ressources réalisées par la Compagnie au 31 décembre 1864 s'élèvent, en totalité, à 776,028,445 fr. 52 c. dont 375,000,000 en actions et le reste en obligations.

Les produits bruts de l'exploitation se sont élevés en 1864 à 63,549,215 fr., et à un produit net de 39,874,096 fr. 83 c.

Ce produit, joint à une partie des réserves précédemment faites, a permis à la compagnie de distribuer à ses actionnaires une somme de 40 fr. par action sur lesquels 20 fr. ont déjà été payés en novembre 1864 et le surplus est payable à partir du 17 mai présent mois.

L'intérêt de la séance s'est principalement concentré sur les communications faites à l'assemblée, en tant qu'assemblée extraordinaire. — Il a, en effet, été donné connaissance du traité passé entre la Compagnie et le gouvernement italien pour le rachat des chemins de l'Etat s'élevant à 841 kilomètres dont 687 appartenant à l'Etat et 154 kilomètres exploités par lui pour compte de compagnies diverses. — Cet achat a été fait au prix de 200 millions payables en quatre années sans intérêt, et avec une garantie par l'Etat d'un produit brut de 28 millions. — L'Etat s'engageait à parfaire la différence dans le cas où ce chiffre ne serait pas atteint. — La mise en état et les additions au réseau sont évaluées à 26,500,000 compensés par l'exemption d'intérêt du prix principal de 200,000,000.

Il a été rendu compte, dans le plus grand détail, des conditions auxquelles devra s'effectuer au mois de Janvier 1867, la séparation en deux compagnies pour l'exploitation des deux réseaux. Les deux sociétés resteraient solidaires pour l'émission des obligations nécessaires pour achever leur œuvre. Quant à celles émises, elles resteraient uniformes et seraient garanties à la fois par les produits des deux réseaux et par les deux gouvernements pour la part qui incombe à chacun.

Les deux réseaux seraient en exploitation entière, l'un, le réseau italien, dès cette année, l'autre à partir de 1868.

Pour satisfaire aux engagements envers le gouvernement italien à raison du rachat de son réseau, il a été décidé qu'il serait fait une émission immédiate de 400,000 obligations, lesquelles seraient réservées par préférence aux actionnaires de la compagnie qui souscriraient dans les 4 premiers jours de la souscription. — Ces obligations seront émises au taux de 245 fr. avec la jouis-

sance à partir du 1^{er} janvier 1865 et payables 50 fr. en souscrivant, 50 fr. le 1^{er} juillet, et le surplus, soit 145 fr. sera payable du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 1865, à la volonté du souscripteur, qui devra tenir compte à la Compagnie de l'intérêt à 5 %, sur ces 145 fr. depuis le 1^{er} juillet jusqu'au jour du versement.

Les obligations seront identiquement les mêmes que celles des dernières émissions. Il a été annoncé à l'assemblée que cette souscription était ouverte dès à présent et pendant huit jours à Vienne et à Turin, au siège de la société, et à Londres, Paris et Francfort, chez MM. de Rothschild.

Les propositions soumises à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité. L. B.

— Il existe une foule de préparations ferrugineuses, et cependant médecin et malade sont souvent indécis sur le choix à faire. Nous conseillons aux personnes délicates, souffrant de *maux d'estomac*, digestions pénibles, pertes d'appétit, ainsi qu'aux jeunes filles dont le développement est tardif et le sang appauvri, de faire usage du **Phosphate de fer soluble**, de LERAS, docteur en sciences. C'est le seul médicament ferrugineux qui réunisse à la fois la composition des os et du sang et produise rapidement les plus heureux résultats. Son succès a été constaté dans tous les hôpitaux de Paris. L. B.

CRÉDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée. Capital: Vingt Millions. Bilan au 30 avril 1865.

ACTIF	
Espèces	F. 909,274 35
Portefeuille	» 24,299,885 56
Avances sur Titres, Crédits sur nantissements et Reports	» 14,636,017 58
Correspondants	» 15,842,169 00
Comptes d'ordre et divers	» 1,216,165 46
Rentes, Actions, Obligations	» 2,855,979 »
	F. 59,759,491 04

PASSIF	
Dépôts à intérêts	F. 15,290,548 98
Bons à intérêts	» 2,137,720 »
Dépôts à échéances	» 1,736,894 05
Bons à échéances	» 9,787,176 25
Acceptations	» 2,888,973 68
Correspondants	» 5,838,408 19
Comptes d'ordre et divers	» 1,004,868 43
Solde du dividende de 1864	» 600,000 »
Réserve disponible	» 447,497 91
Réserve statutaire	» 87,403 85
Capital	» 20,000,000 »
	F. 59,759,491 04

Effets à échoir en portefeuille	» 24,299,885 56
Effets en circulation avec l'endossement de la Société	» 19,342,890 19
	F. 43,642,775 75

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES :
Le Président du Conseil d'Administration,
H. GERMAIN.
Le Directeur,
J. LETOURNEUR. L. B.

Monsieur Didier,
Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 30 kilogrammes de graine de Moutarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler trois cas de guérisons inespérées : le premier, sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jus-

qu' alors à toutes les médications usitées; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Moutarde Blanche; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée; avariée, impure ou vieillie, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prie de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par M. Turner, un *remède bété*, un *magnifique présent du ciel*.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CROGNAT, Dr médecin de la faculté de Paris. L. B. 4—4

Un ouvrage d'une utilité incontestable vient de paraître à la librairie encyclopédique ROBERT, sous le titre de : *du Travail des Boissons, ou ce qui est permis ou défendu dans la manipulation des vins, alcools, etc.* C'est le seul que nous sachions qui traite spécialement de cette matière; aussi sera-t-il accueilli favorablement par le public auquel il s'adresse; parce qu'il touche à des intérêts considérables et qu'il éclaircit et résume des questions difficiles qui n'ont encore été abordées par personne. (Voir aux annonces.)

La Monographie des Hémorrhoides par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. 1 vol. in-8°. prix : 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. Consultat. Affranch. L. B. 26—24

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le *Chocolat purgatif de Desbrière* est contrefait et imité. Il y a des gens qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacent avec du chocolat acheté à bas prix, et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, *drastiques violents* qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Le Peletier, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. L. B. 3—3

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 40	3 20
Froment 2 ^e id.	3 30	3 10
Froment 3 ^e id.	3 20	3 »
Seigle 1 ^{re} qualité	2 10	2 15
Seigle 2 ^e id.	2 00	2 05
Seigle 3 ^e id.	1 90	»
Orge	2 20	2 15
Avoine	1 50	1 85
Haricots	5 50	»
Farine 1 ^{re} qualité	38 »	38 00
Farine 2 ^e id.	35 »	35 00
Farine 3 ^e id.	27 00	»
Poin les 100 kilo	8 50	9 »
Paille	3 30	3 »

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

FERME

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le dimanche quatre juin mil huit cent soixante-cinq, à trois heures de relevée, en la salle de la mairie de Pouilly-les-Nonnains, il sera procédé, par le ministère de M^e Veilleux, notaire à Roanne, à la ferme aux enchères de deux terres, appartenant à la fabrique de l'église de Pouilly-les-Nonnains, situées à Saint-Léger, même commune de Pouilly.

Etude de M^e JUTTET, avoué à Roanne.

Vente sur licitation.

En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

D'UNE MAISON

Avec petit jardin attenant, Située à Roanne, rue Impériale, Dépendant de la succession de Joseph Saunier. Adjudication au mardi 6 juin 1865, depuis 10 heures du matin à une heure de relevée. Une maison sise à Roanne, rue Impériale, desservie par une allée commune, tendant de la rue Impériale à la rue Sainte-Elisabeth. Cette maison se compose d'un premier étage avec cave au-dessous, d'un deuxième étage et d'un grenier au-dessus. Mise à prix, 2,000 francs.

Antoinette Barret, veuve de Jean-Baptiste Jacquet, et Emma Jacquet, sa fille, bobineuse, demeurant à Roanne, faubourg Mulsant, ont fait signifier à MM. Gély et Compagnie qu'ils n'entendent plus faire partie de la compagnie des cotonniers roannais.

Etude de M^e JUTTET, avoué à Roanne.

Deuxième avis.

M. Jacques-Auguste Bateaux, ayant cédé son office de notaire par acte privé du 10 juin 1863, M. Benoit Juttet, avoué près le tribunal civil de Roanne, y demeurant, place Saint-Etienne, 3, agissant en qualité de curateur à la succession de M. François Jouvencel, décédé à Saint-Symphorien-de-Lay, laquelle est créancière dudit M^e Bateaux, annonce qu'il retirera le cautionnement que ce dernier a versé au Trésor en sa qualité de notaire.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le 4 mai 1865, enregistré, Claudine-Marie Labrosse, épouse de Claude-Marie Achaintre, marchand de porcs et propriétaire, avec lequel elle demeure à Ecoches, a été séparée quant aux biens d'avec lui.

Antoine Auroux, agent de police, et Jean-Claude Auroux, employé à l'octroi, demeurant tous deux à Roanne, Ont fait signifier à MM. Méret et Compagnie, gérants de la société dite l'Union des tisseurs roannais, qu'ils n'entendent plus faire partie de ladite société.

A LOUER DE SUITE
DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS
RUE SAINT-JEAN, 67, à Roanne.

S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant; Ou à M. CHARLES BRISEBRAS, cafetier à Roanne, près le pont.

L'IRIS

Société d'Assurances mutuelles contre la GRÈLE
Autorisée par Ordonnance royale et Décrets impériaux des 21 février 1844, 2 mai 1859, 22 février 1856, 11 septembre 1857 et 7 février 1863

Pour toute la France
Siège social : à PARIS, rue de RICHELIEU, 39.
Directeur-Gérant : M. Lucien DOULAOUR, avocat.

Secrétaire-Général, chef de comptabilité : M. Louis SAMAZAN.
L'Association fédérative et départementale L'IRIS offre en même temps et le bon marché que les uns espèrent trouver dans les Sociétés créées pour un seul département, et la sécurité que les autres recherchent dans une grande et forte société.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour se faire assurer, à M. SARRAZIN, agent-général au Coteau-Roanne.

ON DEMANDE Une cuisinière, un domestique et un jeune garçon. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

ON DÉSIRE trouver un commanditaire mandataire, pouvant fournir une somme d'environ 3 à 4000 francs pour une industrie très-lucrative.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Ensemble ou séparément
DEUX

VASTES MAGASINS

Ayant servi d'atelier de teinture, pouvant servir à des ateliers de serrurerie, de menuiserie ou pour dépôt de marchandises, avec logement au-dessus.
S'adresser à M. MASSARD cadet, rue Impériale, à Roanne.

A LOUER
Au 1^{er} Novembre prochain
VASTES MAGASINS

REMISE, LOGEMENTS AU PREMIER
Situés rue Sainte-Elisabeth, 61, rue de la Chapelle, 1, place du Marché.

Ces magasins conviennent pour un commerce d'épicerie en gros ou pour tout autre genre de commerce.
S'adresser à M. TACHON fils, hôtel Saint-Louis, à Roanne.

A VENDRE
A DE TRÈS-BONNES CONDITIONS
et avec de grandes facilités pour les paiements

DIVERS IMMEUBLES

Situés à Roanne
Consistant : 1^{er} en JARDIN clos de murs, en CORPS DE BATIMENTS avec dépendances actuellement occupés et d'un bon rendement; 2^o en EMPLACEMENT et MAISON d'HABITATION bourgeoise, pouvant être avantageusement affectés à la fabrication de la cotonne, et dont on peut donner de suite la jouissance.
S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE
UN
FONDS D'ÉPICERIE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ
Situé à Roanne, rue des Planches, 7.
S'adresser à M. BERTHELIER, qui exploite ledit fonds. 5—5

A VENDRE
En gros ou en détail
DES

TERRES

AVEC PRISE D'EAU
Et plantées de beaux peupliers
Situées lieu du Rivage.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE A L'AMIABLE
1^{re} UNE MAISON

Située aux Baraques-Mulsant.
Cette Maison forme l'angle de la rue Saint-Laurent et de la rue Mulsant, et se compose de Rez-de-Chaussée, premier et deuxième étages, Caves, Greniers, Boutiques de tissand, Cour et Dépendances, formant cinq logements, dont un bureau de tabac;

2^o UN PRÉ
Situé à Saint-André, lieu de Corbet
D'une contenance d'environ un hectare.
On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. DUMONT, meunier à Saint-André, lieu de Corbet, ou à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE
UN
FONDS DE CONFISEUR

ET PATISSIER
BONNE SITUATION
S'adresser au bureau du journal.

M. LELOUTRE, marchand de chevaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de Normandie, avec un convoi de 30 chevaux d'attelage, de selle et de poste, qui seront vendus aux enchères, à Vichy, le 22 et le 23 mai, chez M. LANÇOIS, maître d'hôtel à Vichy (Allier). 2—1

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET, RUE HAUTEFEUILLE, 12, A PARIS

DU TRAVAIL DES BOISSONS

OU CE QUI EST

PERMIS OU DÉFENDU

Dans la manipulation des vins, alcools, eaux-de-vie, bières, cidres, absinthes, eaux gazeuses, liqueurs, kirschs, rhums, sirops, vinaigres, etc., — suivi des lois, arrêts, jugements, etc., concernant cette matière. 1 vol. grand in-18 Jésus, 3 fr.

Cet ouvrage, le seul qui existe sur cette matière, est indispensable à tous ceux qui s'occupent de la vente ou de la production des liquides; c'est le seul qui renseigne exactement et avec détail sur tout ce qu'il est permis ou défendu de faire dans le travail des boissons. Il intéresse donc le propriétaire, le vigneron, le marchand de vins en gros et en détail, le brasseur, le distillateur, le vinaigrier, le liquoriste, etc., etc.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE

SAINT-ALBAN

Ouvert du 15 mai au 15 septembre

Buvette, — Bains d'eau minérale, d'eau douce et de vapeur, — Douches, — Piscine, — Traitement par le gaz acide carbonique, — Hydrothérapie.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

DIRIGÉ PAR LE DOCTEUR GILBERT-DHERCOURT, ANCIEN DIRECTEUR de l'établissement de Long-Chêne, et directeur de l'établissement de Monaco, l'hiver

Fondé près des sources bicarbonatées sodiques, ferrugineuses, carboniques fortes, cet Etablissement offre aux malades des avantages exceptionnels; le traitement par l'acide carbonique et l'usage interne ou externe des Eaux minérales peuvent y être combinés d'après les indications du médecin avec la cure hydrothérapique pour laquelle il est fait usage des sources froides des montagnes. Il renferme, en outre, toutes les ressources thérapeutiques que les malades étaient habitués à trouver à l'établissement de Long-Chêne, qui n'existe plus.

PASTILLES DIGESTIVES AUX SELS NATURELS DE SAINT-ALBAN

Eaux Minérales, Eaux et Limonades Gazeuses

Pour les demandes et renseignements, s'adresser à l'Entrepôt général, hôtel Saint-Louis, Roanne.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers, écuries, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge aussi de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Impératrice, 74 et 76, angle de la rue Thomassin

Lyon. J.-C. SIMIAN Lyon.

Fabrique de Chaussures cousues et vissées. — Magasins les plus vastes de France.

Grand choix de Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames et Enfants, depuis l'article le meilleur marché jusqu'au plus riche. On est assuré de trouver une chaussure bonne, bien faite à son pied et bon marché. Pour ne pas confondre mes magasins avec ceux qui surfont leur marchandise, chaque article est marqué et vendu à sa dernière limite.

DUM. 6-3

LA

MAISON DE CAMPAGNE

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES CHATEAUX, DES VILLAS

DES

PETITES ET GRANDES PROPRIÉTÉS RURALES

DIRECTEUR

ÉDOUARD LE FORT

6^e Année

Horticulture — Arboriculture — Basse-Cour — Connaissances utiles à la Campagne Economie rurale et domestique

Modèles d'habitations rurales — Apiculture — Plans de jardins — Inventions nouvelles.

Bureaux : 8, rue Beauregard-des-Martyrs, avenue Trudaine

LA MAISON DE CAMPAGNE

Paraît tous les quinze jours, par livraison de 16 pages, grand Jésus, vélin satiné, à 2 colonnes, 10 gravures sur bois par numéro, 12 aquarelles par an de fleurs ou de fruits nouveaux.

Prix de la Souscription : Paris, un an, 10 fr. Départements, un an, 12 fr.

ON SOUSCRIT

En envoyant un mandat sur la Poste ou sur une Maison de Paris, à l'ordre de M. EDOUARD LE FORT, Propriétaire-Gérant, 8, rue Beauregard-des-Martyrs, à Paris.

1865 — 6^e ANNÉE

Le goût des champs et des jardins est aujourd'hui universellement répandu dans toutes les classes de la société; chacun, à quelque profession qu'il appartienne, se délasse de ses travaux ou de ses affaires en cultivant les fleurs, les arbres, les légumes même, selon sa fortune et le terrain dont il dispose.

Mais si tous ont le même goût, tous n'ont pas les mêmes capacités, et à tous, encore, il faut un guide, indispensable à ceux qui ne savent pas, utile à ceux qui savent.

Un Journal spécial, qui en est à sa sixième année d'existence, a été créé dans ce but.

La Maison de Campagne est non seulement le guide le plus sûr en cette matière, mais encore le moins coûteux. Pour 10 francs par an pour Paris, 12 francs pour les départements, ce Journal, qui paraît deux fois par mois, par livraison de 16 pages (grand Jésus vélin satiné), à deux colonnes, donne à ses Abonnés tous les enseignements, et les renseignements nécessaires aux agriculteurs, arboriculteurs, apiculteurs, horticulteurs, etc., en un mot, toutes les connaissances utiles à la campagne, basse-cour, économie rurale, etc., etc.

Pour rendre ses leçons plus fructueuses, 10 gravures sur bois sont jointes à chaque livraison, afin d'en rendre le texte plus intelligible; et 12 aquarelles, représentant des fleurs ou des fruits nouveaux, viennent, chaque année, augmenter l'attrait de cette utile publication.

Une agence spéciale, jointe à l'administration du Journal, est chargée de fournir aux Abonnés, aux meilleures conditions possibles, toutes espèces de plantes, de grains, de graines, d'arbres, arbustes et outils de jardinage, de machines horticoles et agricoles, d'animaux de basse-cour, œufs à couvrir, etc., etc.

Le Journal fait aussi, à ses abonnés, des distributions gratuites de graines potagères ou florales, surtout les plantes nouvelles ou peu répandues.

YEUX

POMMADE

ANTI-OPHTHALMIQUE

de la V^e Pharmacie de St-André

de Bordeaux, seul remède contre

les maladies des yeux et des paupières, autorisé

par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, pa-

pier blanc, cachet rouge.

Initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Roanne, ch. Paul GERBAY, ph.; à

Saint-Etienne, ARNAUD, ph. et CHAUTIN jeune

et C^e, drog., à Montbrison, l'hopital civil; au

Puy, ALIBAUD; à Brindley, PETRIER, pharm.

OFFICE D'HUISSIER

A VENDRE

Dans l'arrondissement de Roanne.
S'adresser, pour traiter, à M^e CORNU,
avoué à Roanne.

A VENDRE

UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Pouvant servir à toute espèce de commerce
Sise dans un des meilleurs quartiers
de Charlieu.

S'adresser à M. Lucien LENOIR, avoué
à Roanne.

ELECTRISATION

HUMAINE OU MAGNETIQUE.

Guérissant seule et en peu de jours
les maladies nerveuses les plus anciennes,
telles que :

Paralysies, névralgies, rhumatismes,
gouttes, chloroses, sciaticques, apophi-
sies, moelle épinière, hystéries, phthi-
sies, hernies, surdités, épilepsies, yeux
(amorphes), anévrysmes, battements et
hypertrophie du cœur, etc., etc.

Par M. Brunet de Ballans, avec un
concours médical.

Rue de l'Île, 4, à Saint-Etienne.

Cours de magnétisme tous les jours
et soirées d'expériences les mercredis et
samedis, à 8 heures.

A VENDRE

CLOCHES DE JARDIN

AVEC OU SANS BOUTON

VIEILLES BOUTEILLES

FORMES DIVERSES

S'adresser hôtel Saint-Louis, Roanne.

AVIS

On demande un homme capable
de dresser les chevaux.

S'adresser chez M. PITRE, rue du Ri-
vage, à Roanne.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et
des environs.

La ville de Roanne n'est plus privée
d'un dentiste, vu que

M. & M^{me} NORMAND
ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur
domicile. Ils donneront les rensei-
gnements les plus positifs sur l'art den-
taire, afin que la société ne soit pas
abusée par quelques étrangers pas-
sagers et autres. Chez eux, le public
sera sûr de n'être pas trompé dans sa
confiance.

Consultations gratuites tous les jours.

Ils se chargent, aux prix les plus mo-
dérés, de faire toutes les pièces arti-
ficielles qui appartiennent à l'art du
dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.

Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, gar-
ranties; dentiers à tube et montés sur
or et platine; dentiers vulcanisés (dits
caoutchouc); dentiers à succion, ne
causant aucun embarras pour la pro-
nonciation;

Extraction des dents, plombage, cau-
térisation, etc.

Rue Sainte-Elisabeth, n^o 83.

Prenez bien l'adresse.

BLOUNDER
MATELASSIER
TAMBOUR DE VILLE
Rue Impériale, 48, et près des Minimes, 43
Facon des Matelas à un franc
Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.
Il occupe depuis longtemps le luxe d'artifice qu'il peut fournir
pour fêtes publiques et particulières, Pensionnaires, Matresses,
happes, etc., à des prix modérés.
15 n^o 65

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE

SAIL-LES-BAINS

ENTRE ROANNE ET VICHY

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de Saint-Martin-d'Estreux (Loire)

OUVERTURE DE LA SAISON LE 15 MAI

SAIL-LES-BAINS se trouve dans un site délicieux, au pied des monta-
gnes du Forez.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL contient cinq sources chaudes,
dont trois alcalines iodurées, une sulfureuse, une ferro-sulfureuse et une
sixième froide ferrugineuse, tous les appareils de bains et d'HYDROTHER-
APIE et une vaste PISCINE pleine d'eau minérale à 34°, constamment
renouvelée et servant pour la natation et la GYMNASTIQUE.

TRAITEMENT des maladies des voies respiratoires, des affections de
l'utérus, des maladies des yeux, des névralgies, des affections rhumatismales
et goutteuses, des maladies causées par l'appauvrissement du sang, des affec-
tions scrofuleuses et cutanées.

L'EAU DE SAIL a toujours été renommée par l'effet à la fois tonique et
sédatif qu'elle produit sur l'épiderme.

HOTELS CONFORTABLES

Bibliothèque, Journaux, Voitures à volonté.

S'adresser, pour les renseignements, à Roanne, au bureau de la direction,
rue Sainte-Elisabeth, 12.



MACHINES A COUDRE

MACHINES A MANCHON

Système navette, point sans envers, indéroulable. —
Depuis 100 jusqu'à 450 fr. — Garantie. — Grande
facilité de paiements.

GIGAROFF, 17, rue Bichat. PARIS

MACHINES
A MANCHON
A 20 FR.

ENCRE NOUVELLE

DU PLUS BEAU VIOLET-NOIR

Cette encre est inaltérable et d'une grande limpidité; elle n'oxyde ni ne salit
les plumes; elle réunit, en un mot, toutes les conditions demandées depuis
longtemps, et ses qualités vraiment exceptionnelles la feront rechercher pré-
férentiellement à toute autre pour les écritures commerciales et le travail de
cabinet.

SEUL DÉPOT A ROANNE

Chez BRUN, libraire, en face la Sous-Préfecture.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE

DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses de-
mandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour
y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison
des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ,
coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

RELANOGENE

De DUCQUENNE AÎNÉ, de ROUEN.

Pour tendre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans
danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à
toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix : 6, 12 et 25 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris,
chez M. LEGRAND, parfumeur, 27, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

MACHINES AGRICOLES ANGLAISES

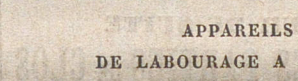
Rue Fénelon, 9,
Place Lafayette, Paris. TH. PILTER, agent dépositaire en France de
J. et F. HOWARD, à Bedford, et R. GARRETT et Sons, Leiston.

2 Médailles or à Melun et Roanne, 1864

17 Médailles or et 64 Médailles argent



CHARRUES,
RATEAUX
A CHEVAL,
HERSES,
FANEUSES



LOCOMOBILES,
BATEUSES,
SEMOIRS,
HOUES
A CHEVAL,
MOULINS,
MANÈGES, ETC.

Appareils
DE LABOURAGE A VAPEUR
Hache-paille, — Concasseurs, — Egrenouse de coton, — Tondeuses de gazon, — Faus-
cheuses, — Moissonneuses et toutes autres Machines agricoles des premiers constructeurs
d'Angleterre.

Rendus FRANCO dans toutes les gares des chemins de fer en France.

ANIMAUX DE REPRODUCTION des meilleures races anglaises. L. B. 2-1



PLUS DE CHEVEUX COURONNÉS!! Guérison prompt et sans trace
des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition
exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et
4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD,
aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

9, rue des Fossés-Montmartre, à PARIS

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse

MÊME PRIX DANS LES DÉPARTEMENTS ET A PARIS

Un an 52 fr. (au lieu de 64 fr.) | Trois mois . . . 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Six mois 26 fr. (au lieu de 32 fr.) | Un mois 4 fr. 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans toutes les gares de chemins de fer.

En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1^{er}
juillet prochain, on recevra le journal GRATUITEMENT jusqu'à cette époque, et tout
ce qui a paru du roman en cours de publication: Les Souvenirs d'une Favorite,
par ALEXANDRE DUMAS.

Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris, à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir
national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT

4 forts volumes in-4^o. Prix. 60 fr.

GRAND DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par
MM. BESCHERELLE aîné et M.-G. DEVARIS, AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS GÉOGRAPES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. — 4 forts volumes in-4^o (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages).

Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à PARIS (Franco pour toute la France)

Roanne. — Imprimerie Sauzon, un des gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur.